

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JUIN 2017
tenue sous la présidence de M. P.-Y. FAVARGER

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal	
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			M.	J.-M.	KARR	Maire
			Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative
		M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif	
		M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général	
Excusés	:	M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
Public	:	6 personnes				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.
2. Communications du Bureau.
3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Proposition de la commission Territoire du Conseil municipal :
 - 5.1 Résolution relative à la 1ère mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030.
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments situés à hauteur des Nos 21-23-25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 9'835'000.- TTC).
 - 6.2 Mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Sureaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 515'000.- TTC).
 - 6.3 Réaménagement des surfaces de travail dévolues au service des parcs et promenades.
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

* * * * *

Le Président, M. P.-Y. Favarger, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h35 et prononce l'allocution suivante :

Mots du Président

*Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux et chers collègues,*

C'est avec une grande émotion que j'ouvre pour la quatrième fois une séance du présent Conseil municipal, puisque cette fois-ci il s'agit d'une vraie présidence pour 12 mois, et non pas un acte purement protocolaire d'une heure ou deux, tel que je l'ai vécu en début des législatures de 2007, 2011 et 2015. Je n'avais alors pas été élu et n'occupais cette fonction très temporaire qu'en ma qualité de doyen d'âge.

Merci donc à toutes et à tous de m'avoir fait confiance en m'élisant à ce poste suprême.

Nous entamons donc ici la troisième année de la présente législature, et ceci m'amène à quelques réflexions.

La plupart des démocraties dignes de ce nom fonctionnent sur le principe du bicamérisme. Le pouvoir y est partagé entre deux cénacles indépendants. De la communication, de l'information, de l'échange d'opinions de ces deux éléments du pouvoir sont censées émerger des décisions correspondant au plus près possible à la volonté du peuple que nous nous sommes tous engagés à représenter.

Le partage du pouvoir est un exercice difficile; ainsi j'ai le sentiment que depuis le premier juin 2015 notre nouveau gouvernement montrait un visage très différent de ce que j'avais vécu depuis 2007. Un certain nombre de cordons ombilicaux qui nous reliaient aux anciens ont été alors sectionnés, souvent dans la douleur. Mon propos n'est absolument pas ici de faire l'apologie du passé, car sans vouloir paraphraser la "république en marche" chère au gouvernement de notre grand voisin, j'ai conscience que chaque époque a ses exigences et ses caractéristiques propres, et que sans évolution il ne peut pas y avoir de réel progrès.

Pour terminer cependant sur une note plus optimiste, je tiens encore ici à rendre un vibrant hommage à tous les Présidents qui m'ont précédé ici, dont je n'ai cité le 11 mai dernier que les quatre derniers. Je suis convaincu que nous pourrons continuer tous ensemble un dialogue constructif et respectueux de la diversité des positions et des idéaux divers.

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

[Applaudissements]

Le Président annonce le dépôt d'une motion du Groupe l'Alternative intitulée « Pour une meilleure mobilité du nord de Chêne-Bougeries », laquelle sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

Dans l'intervention de Mme Sobanek, il convient d'enlever au folio 6474 la mention que suite à la comparaison faite par M. Karr, elle n'avait pas dormi plusieurs nuits.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté par 18 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du Bureau.

Le Président mentionne et donne partiellement lecture des courriers suivants, dont copies figurent en annexes au présent procès-verbal :

- Copie d'un courrier d'habitants du chemin du Pont-de-ville, daté 19 mai 2017, concernant le chemin situé le long de la Seymaz reliant la boucle de Genève au chemin du Pont-de-ville N^{os} 11, 13, 15 avec photos, qu'il fait circuler.
- Courrier de l'association des propriétaires et copropriétaires du chemin du Coq d'Inde d'un groupement d'habitants du chemin du Coq-d'Inde, daté 9 juin 2017, concernant le projet de modification des limites de zones (MZ) N° 29'851-511, dont il donne lecture.

Arrivée de M. Ulmann à 20h43.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Sobanek.

Mme Sobanek voulait, au nom de l'ensemble des membres du Bureau, remercier M. Flávio Borda d'Água, pour son excellente année de présidence. Il a conduit les débats durant toute une année sur des chemins bien plus paisibles que ceux qui avaient été empruntés auparavant. Le Bureau a spécialement apprécié les sorties culturelles qu'il a organisées mais aussi le calme avec lequel il a géré les séances, la bienveillance avec laquelle il a accueilli toutes les remarques et desiderata ainsi que la disponibilité dont il a fait preuve envers tout un chacun y compris les citoyens.

D'habitude, ce sont les dames qui se chargent des petits cadeaux, c'est l'unique raison pour laquelle Mme Sobanek s'exprime.

Mme Sobanek se lève et remet un petit cadeau mais en demandant à M. Borda d'Água de lui donner d'abord 10 centimes. Mystère...

[Applaudissements nourris]

3. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal.

3.1 Journal Le Chênois / 3 Chêne Culture

M. Borda d'Água annonce que l'Assemblée générale du journal *Le Chênois* aura lieu lundi 19 juin à 18h30 au Point Favre à Chêne-Bourg et que l'Assemblée générale de 3 Chêne Culture se tiendra le mercredi 21 juin à 18h30 à Thônex

4. Communications du Conseil administratif

Le Président donne la parole à M. Karr, maire.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET COMMUNICATION

Site Internet communal www.chene-bougeries.ch

Le site Internet communal a connu un problème d'une certaine ampleur, lequel est toutefois en cours de résolution. Les cartes journalières CFF demeurent à disposition mais les personnes nécessitant des informations à ce sujet doivent contacter les collaboratrices de la mairie.

Pour mémoire, ce dysfonctionnement fait suite à une mauvaise manipulation du fournisseur d'accès vtx, lequel a reconnu son erreur. En effet, ce dernier avait entrepris la migration sur une autre machine qui n'avait pas été reconfigurée. On a donc craint, pendant un certain temps, qu'ils avaient perdu certains documents. Fort heureusement, un backup a finalement été retrouvé. La commune est toutefois restée pendant 5 jours avec un site, partiellement accessible par intermittence. Nonobstant les nombreux appels et tentatives de contact avec le fournisseur, tant de sa part que du secrétaire général, un certain nombre de barrières administratives avaient été placées pour empêcher les clients de le contacter. La commune n'a donc pas pu être en contact avec le centre de compétences décisionnel, pendant toute cette période, ce qui est inacceptable. Un autre hébergeur sera donc recherché pour le futur site.

À la question de M. Borda d'Água de savoir s'il y a eu des pertes d'information, M. Karr répond qu'il semblerait que cela ne soit pas le cas. L'essentiel du contenu a été récupéré mais chacun est invité à signaler s'il s'aperçoit de quelque chose qui aurait disparu.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

En marge des deux points relevant des dicastères Territoire et Village figurant ce soir à l'ordre du jour de votre Conseil, sachez que les discussions se poursuivent en vue d'une acquisition par la commune, de parcelles en mains privées, situées dans l'îlot du village, afin de les aménager en espaces publics.

Ainsi, en relation avec les préavis de principe favorables émis par vos commissions, deux courriers d'intention ont été envoyés à la société Valres & Fund SA, ainsi qu'à la Codha. Ces courriers ont vocation à aboutir à deux passages chez le notaire afin de doter la commune de la maîtrise foncière et d'avoir ainsi la capacité d'acquérir les parcelles en question.

Du côté de la Codha, justement, son projet privé de concours d'architecture pour la parcelle dite « Favrat » a repris, sous la forme d'un MEP sur invitation, selon la norme SIA 143, et dont le délai de participation des invités a été fixé au 19 juin 2017. Le concours sur invitation avait été suspendu pendant un certain temps, mais il a repris et il est prévu d'ici la fin de l'année que le jury se soit déjà réuni en présence de propositions concrètes.

Suite à la séance de la commission Territoire du 15 mai, les réflexions se poursuivent quant à la teneur du cahier des charges afférent aux chantiers « B » et « C » du village, lequel fera prochainement l'objet d'une procédure AIMP.

Par ailleurs, les membres de la commission Territoire se pencheront, lors de leur prochaine séance prévue le 27 juin, sur la vision territoriale et les orientations-cadre à retenir pour l'élaboration du cahier des charges relatif au Plan Directeur Communal.

BIODIVERSITE ET ESPACES PUBLICS

En application de l'article 9 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 décembre 1998 (LaLCPR), le DETA a mis à l'enquête publique, depuis hier 14 courant, un projet de révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre.

Cette enquête publique est ouverte jusqu'au 13 juillet inclus.

En application de l'article 5, alinéa 3 de la LExt (L 1 40), ce projet de révision partielle pourrait faire l'objet d'une résolution facultative de votre Conseil, à réception des dossiers d'observations que le Département nous transmettra.

Cet objet devrait donc figurer à l'ordre du jour de la séance de la commission Biodiversité et Espaces publics prévue le mardi 5 septembre 2017.

Le Président donne la parole à M. Locher, Conseiller administratif.

BATIMENTS ET TRAVAUX

En marge du préavis émis par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 29 mai, concernant deux points figurant ce soir à l'ordre du jour de votre Conseil, à savoir un crédit d'engagement d'un montant de CHF 515'000.- TTC en lien avec des travaux de mise en séparatif du collecteur situé sous le chemin des Sureaux, ainsi qu'un crédit d'étude d'un montant de CHF 16'000.- TTC concernant le réaménagement des surfaces de travail dévolues au service communal des parcs et promenades, les commissaires ont pu prendre connaissance à cette occasion, des multiples réflexions internes relatives à la valorisation de nos parcs Stagni et Sismondi.

Ce projet, dont le phasage a d'ores et déjà été évoqué, donnera lieu à une visite sur place lors de la séance de commission prévue le 11 septembre 2017.

Concernant plus particulièrement les travaux en tant que tels, sachez que la première phase du chantier des SIG relatif à la nouvelle ligne 130 KV du CEVA, qui avait été adjudgé à l'entreprise SCRASA, sont achevés et que ceux appelés à se dérouler jusqu'au 30 septembre 2017, depuis le chemin de Grange-Falquet N° 40 jusqu'à la route Jean-Jacques Rigaud 15/17, ont débuté le 12 courant après adjudication à l'entreprise PIASIO.

Ces travaux auront un impact non négligeable sur la circulation, en particulier au niveau du giratoire Grange-Falquet/Rigaud. Une communication dynamique devrait être faite à l'ensemble des habitants concernés dans le périmètre par les SIG ; c'est du moins ce que ces derniers nous ont promis.

Le carrefour sera géré durant les travaux par un système de deux feux de chantier. Il sera procédé à une démolition de la pastille centrale du giratoire et de ses îlots est et sud.

Des passages pour piétons provisoires seront également créés en fonction de la suppression des passages existants.

Sur le chemin de Grange-Falquet, entre le chemin de la Gradelle et l'avenue Léonard Sismondi, la voie sera fermée à l'exception des accès privés et pour les véhicules d'urgence.

Les lignes de bus 1 et 9 traversant le giratoire pourront toutefois effectuer leur service sans perturbations majeures, si l'on en croit les services cantonaux concernés.

Pour qui concerne nos propres travaux et conformément à notre plan quinquennal d'entretien du réseau routier, la campagne 2017 se réalisera en recourant à des enrobés écologiques 100% recyclables de type Valorcol T développés par la société COLAS et dont le comportement est le même que celui des enrobés à chaud.

Par ailleurs et afin de renforcer la sécurité des usagers, à savoir notamment les élèves de l'école primaire du Belvédère et de l'école Moser, il sera procédé prochainement à l'adjonction d'un candélabre à hauteur du N° 138 du chemin De-La-Montagne, en vue d'éclairer le passage pour piétons qui s'y trouve, ceci pour un montant de CHF 16'654.-, selon le devis qui nous a été transmis par les SIG.

Concernant la problématique des déchets, sachez encore qu'une nouvelle campagne de communication a été lancée afin de combattre les incivilités canines. Ainsi 10 panneaux d'affichage au format F4 ont été installés à divers points stratégiques.

Par ailleurs et après discussion avec PET Recycling, nous nous sommes associés à une campagne d'information, également par l'intermédiaire d'affiches, afin de promouvoir la qualité du PET recyclé.

M. Locher profite de ces communications pour évoquer le courrier que le Président a lu en début de séance concernant le cheminement le long de la Seymaz et indique que la commune a effectivement été interpellée à ce sujet. Il se trouve que ce cheminement est une copropriété composée de 8 propriétés privées composée elle-même de plus de quinze propriétaires que la

commune est en train d'approcher afin de les enjoindre d'améliorer la situation mais il ne s'agit pas d'une parcelle communale.

SPORTS

Concernant le domaine des sports, vous vous souviendrez sans doute, que le Conseil intercommunal du CSSM avait accepté, sous ma présidence, lors de sa séance du 23 novembre 2016, un projet de rénovation des vestiaires existants du stade de football, ainsi que la création de nouveaux vestiaires. Lors de cette même séance, les membres du Conseil Intercommunal avaient également accepté le principe d'une étude permettant l'implantation de ces nouveaux vestiaires, en fonction des circulations et en prévoyant la création d'une aire de dépose-minute.

Ce projet proposé par les bureaux STRATA et BCPH, a été accepté par le Conseil intercommunal, lors de sa séance du 17 mai.

En conséquence, ce dossier accompagné de divers plans et descriptifs, sera soumis pour préavis aux membres de la commission Finances lors de leur prochaine séance, puis devrait faire l'objet d'une délibération, qui sera proposée à votre Conseil, lors de la séance ordinaire de la rentrée prévue le jeudi 28 septembre.

Deux autres projets devraient également pouvoir vous être soumis à cette occasion, l'un portant sur le renouvellement des éclairages des terrains « B » et « C », l'autre sur la création d'un espace multisports situé le long de la patinoire en prolongement du fitness en plein air.

Enfin, comme vous pouvez le constater en consultant le calendrier des séances de commissions et des séances ordinaires de votre Conseil pour le second semestre 2017, qui vous a été transmis ce jour, le projet de budget de fonctionnement communal 2018 devrait être présenté aux membres de la commission des Finances, lors de leur séance prévue le lundi 18 septembre 2017.

À cet égard, tant ma collègue Mme Garcia Bedetti que moi-même demeurons à votre entière disposition jusqu'au 15 juillet, afin que vous puissiez nous faire part de vos divers souhaits, quant aux points dont il faudrait tenir compte dans l'élaboration de ce budget.

Le Président donne la parole à Mme Garcia Bedetti, Conseillère administrative.

MOBILITE

Séance d'information à la Gradelle

Suite à l'exposé de la DGT, lors de la séance d'information publique, du 6 juin, au cycle de la Gradelle, je vous informe avoir écrit à Monsieur Barthassat, Conseiller d'État en charge du DETA, afin de lui demander de reconsidérer le déplacement de l'arrêt TPG « Clos-du-Molan ». En effet, si le nouvel arrêt, prévu sur le chemin du Domaine Patry, restera relativement proche des deux EMS et du Foyer pour aînés situés dans le secteur, un arrêt à la sortie immédiate d'un établissement médico-social reste une solution plus optimale.

En tant que Magistrate en charge du domaine Social, il m'appartenait ainsi de relayer les préoccupations entendues ce soir-là et de soutenir une solution qui soit plus favorable au maintien de l'autonomie de nos aînés.

Démarche participative « Conches et Plateau de l'Ermitage »

Afin de donner suite à la séance des commissions Réunies du 30 mai, le groupe Technique du projet s'est rencontré sous ma présidence, le 13 courant, en présence des mandataires, de la DGT et des services communaux.

Il est ainsi envisagé, comme première mesure, de fermer au trafic la partie du chemin de la Colombe, située devant l'Ecole et d'y réaliser une rue piétonne, comme mesure à l'essai pour une année. Des places « dépose-minute » ou limitées à 30 minutes seront créées sur le chemin des Bougeries, à proximité immédiate de l'établissement scolaire.

Avant que la DGT n'édicte un arrêté provisoire, il nous a semblé essentiel d'informer plus largement les habitants et parents d'élèves de cette mesure, lors d'une séance publique, qui se tiendra en principe le 5 septembre à 19h30, à la salle de la Colomba, à l'Ecole de Conches.

JEUNESSE

Ancienne Maison de Paroisse : un projet d'intégration pour les jeunes

Lors de la séance du mardi 7 courant, j'ai informé les membres de la commission « Petite enfance et Jeunesse » de l'avancement de notre projet relatif à la location de chambres pour jeunes dans l'ancienne maison de paroisse du chemin De-La-Montagne.

La responsabilité du bon fonctionnement du lieu incomberait à notre service Jeunesse, Prévention et Sécurité, en partenariat avec la FASe et les TSHM et en étroite collaboration, pour ce qui concerne la sélection des dossiers des jeunes qui y seront hébergés, avec notre service des Affaires sociales.

J'aborderai bien évidemment plus longuement ce dossier, lors de la prochaine séance de la commission Sociale, prévue le 20 courant.

À cet égard, je tiens à vous informer d'ores et déjà, qu'une demande de crédit d'investissement vous sera soumise, lors de la séance de septembre, afin d'augmenter la dotation FASe d'environ 40%, en vue d'un encadrement socio-éducatif du lieu et afin de meubler de manière simple, esthétique et chaleureuse ces chambres, salles de réunion et autres salles mises à disposition également du nouveau club des Aînés.

Le projet qui vous sera proposé a l'avantage de concilier, notamment par l'intermédiaire d'un partenariat actif avec les travailleurs sociaux hors murs, les outils d'intégration socio-professionnelle et ceux en relation avec un lieu de vie stable et favorisant l'autonomie.

Ce projet répond ainsi à mon sens à un besoin réel, dans un esprit de cohérence et proximité, propre à notre action communale.

Août et septembre dans nos parcs

Durant la semaine précédant la rentrée scolaire, le parc Sismondi sera le théâtre de diverses animations et événements intergénérationnels, organisés par nos services, les TSHM et les jeunes eux-mêmes.

Il y a lieu ainsi de rappeler **LA DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL *DES CHENES*, DU MARDI 22 AU SAMEDI 26 AOUT**, avec la participation, cette année, des ateliers scientifiques du Mouvement pour la jeunesse de Suisse romande, aux côtés de la Ludothèque de Chêne-Bougeries, pour une vraie « fête de la rentrée », alliant jeux et réflexion.

Le vendredi et samedi soirs seront consacrés à la jeunesse, avec des groupes de la région qui se produiront de 18h00 à 23h00. Un programme détaillé est à votre disposition à la sortie.

La même infrastructure servira également à la tenue du festival de musique, sans alcool, qui se tiendra le samedi **2 SEPTEMBRE, DE 15H00 A 23H30 : VIBES&JUICES**. Projet d'une jeune collégienne de Chêne-Bougeries, étudiante de 4^{ème} année de l'établissement « Emilie Gourd ». L'organisation de cet événement est le fruit de son travail de maturité. Les bénéficiaires éventuels de la journée et de la soirée iront à l'association *La Liane*, qui construit des écoles au Bénin depuis 2008 et qui est l'hôte de ce festival.

In fine, des jeunes de la région, avec qui nous collaborons régulièrement, ont organisé un petit « **CINEPARC – TRANSAT** », LE SAMEDI 9 SEPTEMBRE AU SOIR – DE 20H00 A 23H00, avec diffusion du film *Rango*, un long métrage d'animation, western parodique de Gore Verbinski, sorti en 2011. Cette soirée, à faible budget, grâce à la participation d'autres communes et associations qui nous prêtent leur matériel, constituera un intéressant « ballon d'essai ».

Merci par avance de soutenir notre jeunesse, en les honorant de votre participation lors de ces différents événements.

PETITE ENFANCE ET ECOLES

Le Groupement Arve et Lac a consacré sa séance du 23 mai à l'examen du fonctionnement de l'association KOALA.

Une nouvelle rencontre a lieu ce soir, au cours de laquelle la participation financière des communes concernées, au budget de fonctionnement de l'association sera examinée, étant toutefois précisé que KOALA n'offre que 4 emplois équivalents plein temps sur le territoire communal.

Notre BuPE était fort occupé au cours des dernières semaines, par la campagne « d'inscriptions » pour la prochaine rentrée scolaire. Les taux d'occupation de nos différentes IPE subventionnées sont à ce jour les suivants :

- 100% pour ce qui concerne l'EVE « La Maternelle »,
- 98% pour ce qui concerne le jardin d'enfants « Le Petit Manège »,
- 97% pour ce qui concerne la crèche du « Nouveau Prieuré » et
- 96% pour ce qui concerne la future crèche « Jean-Jacques Rigaud » qui ouvrira ses portes au début janvier 2018.

Concernant plus particulièrement nos écoles, sachez qu'une intendante de cuisine supplémentaire sera engagée, lors de la prochaine rentrée scolaire, pour le service de midi, afin de répondre à l'augmentation constante des inscriptions au restaurant scolaire de Conches.

Par ailleurs, l'association Restochêne, en charge de la gestion de nos autres restaurants scolaires, appliquera, dès la prochaine rentrée, un nouveau système de facturation mensuel en lieu et place des « bons repas » utilisés jusqu'à ce jour.

Ce nouveau mode de faire, qui repose sur l'acquisition d'un logiciel spécifique utilisé par bon nombre d'associations gérant des restaurants scolaires en ville de Genève impliquera un dépassement budgétaire 2017 d'un montant d'environ CHF 10'000.- pour son acquisition et sa maintenance, les membres de la commission des Finances, en ayant au demeurant d'ores et déjà été informés.

À ce montant, s'ajoutera une somme de CHF 20'000.- environ, destinée à couvrir les frais en personnel appelé à saisir dans les meilleurs délais possibles, l'identité des élèves fréquentant Restochêne ainsi que de leurs parents, puis à procéder à la facturation qui s'impose.

AFFAIRES SOCIALES

J'ai récemment procédé, avec l'appui de notre responsable du bureau des Affaires sociales, à l'attribution des subventions communales en faveur des associations et entités actives dans le domaine de l'aide au développement, ceci pour un montant global de CHF 56'377,50.

A cet égard, sachez encore que 4 nouvelles associations ayant présenté une demande de subvention en 2017 ont été soutenues.

Un tableau de synthèse répertoriant les associations concernées et les montants des subventions octroyées vous sera envoyé par courriel dans les meilleurs délais. La somme qui sera versée à la FGC, selon l'accord cadre signé entre la commune de Chêne-Bougeries et cette dernière, s'élève à CHF 169'132,50.

Sur le plan communal, le récital « Passions dissonantes » qui sera offert à nos aînés, le dimanche 18 juin à 14h30 à la salle communale s'annonce déjà comme un grand succès puisque que plus de 80 personnes se sont inscrites.

Le goûter servi à l'issue du spectacle, le sera par les jeunes encadrés par nos TSHM.

Par ailleurs, un repas de remerciement a été offert ce jour à midi aux bénévoles donnant de leur temps pour assurer divers transports en faveur de nos aînés. J'ai eu beaucoup de plaisir à rencontrer ces gens qui sont très engagés et qui ont eu eux aussi du plaisir à soutenir nos aînés.

À cet égard, la traditionnelle sortie aura lieu cette année le 12 septembre. Une visite du musée NEST à Vevey, ainsi qu'une croisière sur le lac sont au programme.

Durant le mois écoulé, notre Conseil a, par ailleurs, préavisé favorablement 9 demandes de naturalisation concernant au total 15 personnes.

CULTURE

Les événements à venir

N'hésitez pas à nous rejoindre le **samedi 17 juin à 20h30 à la salle communale Jean-Jacques Gautier** pour le récital plein d'humour « **Passions Dissonantes** ». Ce spectacle vous est offert en entrée libre et cette soirée s'annonce assurément très divertissante !

Le vendredi 30 juin 2017 marquera la fin de l'année scolaire 2016/2017 et ce sera donc l'occasion de fêter les **Promotions** comme chaque année. L'après-midi sera dédié aux enfants des classes primaires de notre commune et dès 18h00 la place Colonel-Audéoud vous accueillera avec ses manèges et divers stands. Nous vous avons donné rendez-vous à 18h00

devant la salle communale pour la cérémonie officielle qui débutera à 18h15 précises, en présence des élèves de 7P et 8P. N'oubliez pas vos cocardes ! À l'issue de cette cérémonie, le traditionnel cortège placé sous le thème de « La forêt enchantée » empruntera un tout nouveau parcours à travers nos beaux parcs, puis sur la route de Chêne pour terminer son cheminement à la route du Vallon, parcours dont je vous ai déjà fait part lors de la dernière séance de votre Conseil et au sujet duquel un courrier vous a été transmis la semaine dernière. Enfin, nous vous attendrons nombreux pour entourer les enseignants à l'Espace Nouveau Vallon où un cocktail dînatoire vous sera proposé.

Dès le samedi 1^{er} juillet, la commune accueillera la 4^{ème} édition du **Laboratoire Musical**. Stages et résidences prendront place dans divers lieux en guise de préambule à la série de **Concerts au Parc Stagni qui se dérouleront du 4 juillet au samedi 8 juillet inclus**. Ainsi, un concert d'une durée d'une heure environ vous sera proposé chaque soir à 19h00, dans des styles musicaux variés. Une roulotte pour entourer les enfants ainsi qu'une buvette seront également installées les soirs de concerts. Vous trouverez le programme complet sur le site Internet de la commune ou du Laboratoire Musical. Des programmes imprimés sont également disponibles au secrétariat de la Mairie. Vous avez par ailleurs reçu une invitation au cocktail de cette 4^{ème} édition, qui aura lieu le samedi 8 juillet à l'issue du dernier concert et nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux.

Pour rappel, la commune soutient chaque année les actions de Stop Suicide, qui célébrera sa journée mondiale le dimanche 10 septembre 2017.

Afin de bien débiter ce second semestre culturel, un concert-évocation en hommage au célèbre compositeur de génie Sergueï Vassiliévitch Rachmaninoff : « **Moscou-Hollywood, simple course – Rachmaninoff l'exilé** », avec la célèbre pianiste Irina Chkourindina, entourée d'Eva Fiechter, soprano et d'Alain Carré, comédien, d'après un concept de Laurence Naville, sera proposé **le jeudi 14 septembre à 20h00 à la salle communale Jean-Jacques Gautier**. Vous avez au demeurant d'ores et déjà reçu un courriel de notre service Culturel, vous offrant deux places pour ce magnifique concert.

À noter également dans vos agendas, les dates du **vendredi 29 septembre, samedi 30 septembre et dimanche 1^{er} octobre** qui marqueront les **120 ans de notre harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries ainsi que le 125^{ème} anniversaire de la Fédération musicale genevoise des campagnes**. Ce grand événement proposant de nombreux concerts, animations, cortège et cérémonies aura lieu sur la place Colonel-Audéoud et un programme plus précis des festivités vous parviendra en temps utile.

5. Proposition de la commission Territoire du Conseil municipal :

5.1. Résolution relative à la 1ère mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern s'assure que chacun a reçu, avec l'ordre du jour de cette séance, l'exposé des motifs qui a conduit à l'élaboration de ce projet de résolution. En effet, le Plan Directeur Cantonal 2030 (ci-après PDCn 2030) doit subir une première mise à jour à la suite des réserves qui ont été formulées par le Conseil Fédéral. Le détail de ces réserves et les modifications à apporter figurent également dans l'exposé des motifs. Les Conseillers municipaux ont jusqu'au 16 juin pour formuler un avis sur cette première

mise à jour du PDCn 2030 et c'est la raison pour laquelle les séances de commission se sont déroulées dans un délai très court. M. Le Guern espère néanmoins que le résultat auquel est parvenue la commission est valable.

M. Le Guern aimerait revenir sur la genèse de cette résolution. Lors de la séance du 15 mai, la commission a discuté des points clés qui devraient figurer dans le projet de résolution. Ce texte devait être constructif tout en affirmant clairement les positions de la commune quant à la densification induite par la mise à jour du PDCn 2030 et il devait également faire l'objet du consensus le plus large possible parce que cette résolution n'aura de portée que si elle est le reflet de ce que pense la grande majorité de ce Conseil. C'est pour cela que les membres de la commission ont vraiment fait un effort de partage de leurs idées lors des séances consacrées à ce projet.

Les points développés lors de cette première séance étaient les suivants : on demandait de considérer plusieurs scénarii quant à la croissance démographique et de ne pas se contenter d'une extrapolation de la croissance passée. Il fallait également faire un bilan des PLQ déjà réalisés ainsi que ceux qui sont d'ores et déjà prévus pour montrer que la commune a déjà largement contribué à la construction de nouveaux logements dans le canton. Il fallait également relever la densification anarchique de la zone 5 suite à la modification de l'article 50 alinéa 4 LCI qui a permis des extensions très importantes. Donc, le souhait était que la commune dispose de moyens pour réguler cette densité. Enfin, il s'agissait également de relever les incidences de la densification sur la mobilité et les problèmes que cela engendrerait dans certaines voies de circulation de la commune.

Sur la base de ces orientations, un projet de résolution a été rédigé conjointement par le mandataire et l'administration communale et distribué à l'ensemble du Conseil municipal à fin mai. Une nouvelle séance de la commission Territoire s'est tenue le 12 juin lors de laquelle ont été examinés les différents amendements proposés par les commissaires par rapport au premier texte qui avait été transmis. M. Le Guern doit dire que tous ces amendements ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la commission. Il a été tenté à chaque fois de trouver les mots qui pouvaient convenir à tout le monde sans dénaturer le texte. Les membres du Conseil ont donc reçu hier une version définitive du texte de résolution. Celle-ci comprend les amendements discutés lors de la séance du 12 juin ainsi que des modifications mineures de forme qui ne changent en rien les positions adoptées lors de ladite séance mais qui allègent le texte ou le rendent un peu plus compréhensible. Finalement, les membres du Conseil ont reçu la version 3 de la résolution qui est à adopter ce soir.

Le Président ouvre les débats.

Mme Sobanek voudrait tout d'abord exprimer son incompréhension, à savoir comment on arrive à devoir déplacer une séance du Conseil municipal pour donner un préavis quand on sait que ce dernier est attendu depuis le 9 janvier. C'est quelque chose qui l'étonne et qu'elle regrette. Elle regrette également que finalement, cette déclaration assez importante a été élaborée pendant deux séances de commission. Elle l'a lu très attentivement et il y a quand même, dans la nouvelle version, des choses qui la gênent. Elle n'est certes pas une représentante d'une association de petits propriétaires de villas – pour ne pas la nommer, celle dont le sigle ressemble à un petit oiseau vert – mais il y a des affirmations qu'elle a de la peine à accepter. Mme Sobanek invite chacun à consulter la page 4 du dernier projet de résolution où on trouve la phrase suivante : « *Cette mutation du territoire risque également d'engendrer le départ hors du canton de toute une tranche de population, attachée au mode*

d'habitat individuel, et ce alors que la cinquième zone villas est à l'origine de trois quarts des recettes provenant de la fiscalité des personnes physiques. » Mme Sobanek aimerait des explications parce que les commissaires de son groupe lui ont dit que cette problématique n'avait pas été évoquée en commission. Elle voudrait notamment savoir sur la base de quelles statistiques on peut affirmer cela. Mme Sobanek a l'impression que c'est plutôt un sentiment qu'une affirmation basée sur des faits. Elle aimerait voter la résolution mais elle n'est pas d'accord avec cette phrase sans qu'on lui prouve, par a + b, qu'elle est basée sur un relevé statistique de la provenance des recettes.

Sinon, Mme Sobanek remercie beaucoup la commission du soin apporté notamment à la réflexion sur la gestion de la zone villas qui lui paraît très pertinente. Quand la commune se plaint qu'elle ne maîtrise pas assez son développement, elle doit quand même relever qu'elle n'a qu'à s'en prendre à sa propre gestion. Il a été souvent dit qu'il faudrait prévoir des terrains pour les besoins de la commune, qu'il faudrait réserver dans les nouvelles constructions des surfaces d'utilité collective, sachant que Chêne-Bougeries est l'une des communes les plus riches du canton. Elle est bien mieux lotie que d'autres communes, comme Confignon, qui doit investir plus de CHF 200 millions en disposant de revenus annuels qui tournent autour de CHF 20 millions, si la mémoire de Mme Sobanek est bonne.

Concernant le calendrier, M. Karr explique que la commune était partie dans l'idée qu'elle obtiendrait assez naturellement un délai, ce qui n'a pas été le cas. C'est la raison pour laquelle, il a fallu avancer la date du Conseil municipal du jour. M. Karr le regrette car ce n'est pas de gaité de cœur que cela a été fait.

M. Le Guern rappelle également qu'il y a eu de nombreux sujets à traiter en commission Territoire depuis le début de l'année. Il a fallu agender des séances supplémentaires par rapport à ce qui était prévu car c'était un peu difficile de tout entreprendre en même temps. La commission a dû donner des préavis sur des PLQ, des avis sur le village, beaucoup de sujets sont arrivés en même temps et il a fallu les traiter dans l'ordre. M. Le Guern tient d'ailleurs à remercier les commissaires d'avoir participé à ces nombreuses séances supplémentaires parce que c'était un travail relativement important à réaliser, beaucoup plus significatif que ce que la commission a traité au cours des années précédentes.

M. Colquhoun aimerait apporter la prise de position du groupe PLR en la matière.

Prise de position du groupe PLR sur le PDCn 2030

Le groupe PLR de Chêne-Bougeries tient en premier lieu à relever le travail important effectué tant par la commission Territoire et son Président que par le Secrétaire général de la commune, en lien avec le Conseil administratif, afin d'apporter une réponse circonstanciée marquée d'une résolution au projet de révision du Plan Directeur Cantonal Genève 2030.

Le texte de la résolution que nous allons adopter ce soir est le fruit d'un regroupement d'avis assortis de plusieurs amendements apportés lors de la dernière séance de la commission Territoire, notamment par le groupe PLR et notre collègue Florence Lambert, tout en relevant notre grand regret de n'avoir eu que quelques semaines pour l'étudier alors que le Conseil administratif et son magistrat en charge de ce dicastère avaient à mettre à consultation et discussion par les commissions concernées et les groupes qui composent notre Conseil municipal ce dossier dès le 16 février 2017, soumis aux communes à l'issue de l'enquête publique. Analyser et apporter des amendements en l'espace de seulement une à

deux séances de la commission Territoire, sur un élément essentiel de la planification communale qui impactera fortement le futur de Chêne-Bougeries, un des plus importants sujets d'ailleurs sur lequel notre Conseil est sollicité depuis longtemps, ne nous paraît pas convenable. Mais les membres de ladite commission ont fait front avec le sérieux qui prévalait à ce manque de préparation. Qu'ils en soient remerciés.

Cela étant, le groupe PLR regrette que cette précipitation n'ait pas permis de se poser des questions plus fondamentales sur notre vision commune de l'aménagement de notre territoire communal, sur notre futur Plan Directeur communal sachant que tous ces éléments s'imbriquent comme des poupées russes.

Il en est ainsi de l'attaque frontale menée par l'Etat sur la zone villas, part très importante du territoire de Chêne-Bougeries, favorisant à tout va l'explosion de PLQ sans respect des préavis communaux et d'une possible maîtrise de l'équilibre de notre bâti. Sans oublier les conséquences collatérales en termes de services publics, voiries, planifications scolaires, canalisations, aménagements routiers et mobilité en général. Tout ceci est laissé pour compte aux communes qui font l'effort de répondre aux attentes de l'État en matière de logement, ce qui est et a été le cas de Chêne-Bougeries. Au regard du nombre de logements nouvellement mis à disposition dans notre commune, on peut sans équivoque considérer que nous avons fait notre part. Et à observer les appartements encore vacants dans les derniers grands ensembles construits du côté de la Gradelle, il serait bon de se poser la question d'un véritable moratoire, d'exiger une temporisation de cette poussée immobilière à l'issue des PLQ en cours de réalisation.

Cette prise de position du groupe PLR de Chêne-Bougeries peut paraître peut-être en contradiction avec celles défendues à l'origine par nos députés au Grand Conseil, mais elle s'appuie sur les réalités de notre commune, sur notre propre sensibilité environnementale, et sur notre volonté de donner à Chêne-Bougeries les outils de planification de son territoire à la mesure de ses ambitions. Espérons vivement qu'il en sera ainsi de l'analyse et des discussions entourant, dans les temps, l'élaboration de notre futur Plan Directeur communal.

Quant au texte que nous allons voter ce soir, espérons aussi qu'il sera reçu, entendu et partagé au sein de l'État, nos efforts et consensus le méritent !

M. Colquhoun conclut en disant que le futur ne se regarde pas dans un rétroviseur.

Mme Lambert annonce une intervention plus spontanée. En réalité, la commission n'a pas eu beaucoup de temps pour travailler sur ce projet de résolution et il y avait encore des coquilles dans la version 3 qui a été transmise. Il y avait également une ou deux questions qui pourraient être débattues ce soir. Mme Lambert s'est donc permis de préparer un texte pour chaque commissaire. Chacun verra qu'un certain nombre de caractères sont en rouge, ce sont plus des questions de toilettage pour faciliter le travail de l'administration communale en vue de rendre un texte final. En revanche, quelques éléments figurent en vert, susceptibles d'être discutés ainsi qu'une conclusion. Il n'était pas dans l'esprit de Mme Lambert de modifier ce qui avait été dit en commission, mais bien d'essayer d'améliorer encore le texte proposé.

Un nouveau projet de résolution est distribué en séance.

À 21h36, le Président propose une interruption de séance de 10 minutes pour permettre d'en prendre connaissance.

À la reprise de la séance, le Président propose de passer aux modifications et adjonctions indiquées en vert, tel que précisées par Mme Lambert.

À la page 4, il est proposé l'adjonction de la phrase suivante :

« Il s'agit aussi de permettre l'intégration SOCIALE des nouveaux arrivants ».

- Par 19 voix pour et une abstention, l'adjonction de la phrase ci-dessus est acceptée.

À la page 6, la modification proposée donne lieu à discussion. Mme Sobanek trouve que la formulation à l'origine est plus précise car elle parle de développer des instruments contraignants. La gestion de la zone 5 pose problème et elle trouve important de faire figurer cela.

M. Colquhoun trouve que le terme « contraignant » est trop fort.

Mme Heiniger suggère alors de supprimer ce terme mais de conserver la phrase demandant l'appui du canton pour développer des instruments pour éviter l'évolution aléatoire de la 5^{ème} zone.

M. Karr attire l'attention sur le fait que le développement d'instruments suffit pour autant qu'ils soient les mêmes pour tout le monde, qu'il y ait des règles communes à l'ensemble du canton.

Le Président procède au vote :

- Par 19 oui et 1 abstention, les membres du Conseil municipal sont en faveur de la suppression du terme « contraignant ».

La discussion porte ensuite sur les termes « maîtriser la croissance ». M. Karr fait remarquer que la maîtrise de la croissance n'est pas à l'ordre du jour et qu'il conviendrait plutôt de parler de densification.

Mme Sobanek intervient à ce stade de la discussion avec une motion d'ordre. Elle estime qu'on ne rédige pas une résolution dans une séance plénière. Si l'on commence à changer un terme à chaque page, le Conseil n'y arrivera pas.

Après relecture du paragraphe, il s'avère que la meilleure proposition est d'en revenir à la suppression de [...] ~~maîtriser la croissance de sa zone villas et développer des instruments~~ [...]

Mme Lambert donne lecture de la modification proposée :

Au-delà de sa stratégie de gestion de la zone 5, et compte tenu du potentiel de création de logements sur son territoire, la Commune souhaite l'appui du canton pour éviter l'évolution aléatoire de la 5^{ème} zone et conserver les qualités du tissu bâti, des structures paysagères et des ressources environnementales de sa zone villas.

- Par 18 oui et 2 abstentions, la formulation ci-dessus est retenue.

À la page 7, la modification proposée par Mme Lambert est reformulée par M. Karr comme suit :

La Commune attend du Canton que sa politique d'aménagement du territoire respecte les objectifs visés par le recensement du patrimoine architectural qu'elle a par ailleurs commandité.

- La modification ainsi reformulée est acceptée par 17 oui et 3 abstentions.

À la page 8, l'adjonction d'une conclusion est finalement retenue par 14 oui et 5 abstentions, après modification de l'ordre des éléments, soit :

En l'état, la Commune souhaite que le Canton s'abstienne de vider de son sens l'élaboration du Plan d'aménagement communal en cours par : de nouveaux déclassements (modification de zones), l'usage de la mesure de zones réservées couplé à des objectifs de densification, ou encore par une application non-exceptionnelle des possibilités ouvertes par l'art. 59, al. 4 LCI.

La Commune entend être proactive pour fixer les orientations futures de l'aménagement de son territoire, cela bien évidemment dans l'esprit de concertation prôné par les Directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux deuxième génération.

Mme Sobanek se demande si ce paragraphe est bien nécessaire parce que le temps manque pour analyser les conséquences de cette nouvelle formulation.

Pour M. Karr, la commune aimerait garder la possibilité de réorienter son Plan directeur communal, raison pour laquelle la formule lui paraît raisonnable.

M. Borda d'Água ne se sent pas du tout à l'aise dans l'exercice que le Conseil est en train de faire ce soir et qu'il qualifie de dilettantisme par rapport aux enjeux de la commune. C'est vrai que le travail qui a été fait en ce qui concerne le Plan Directeur Cantonal est considérable, mais il espère qu'il y aura plus de sérieux dans celui du Plan directeur communal, qu'on s'y prenne bien en amont et qu'on y travaille de concert entre la commission Territoire et le Conseil municipal. C'est l'avenir de la commune qui est en train de se jouer et on rédige des amendements sur un coin de table. C'est vraiment ce qui met personnellement M. Borda d'Água un peu mal à l'aise.

Mme Sobanek partage ce point de vue.

Le dernier considérant est modifié comme suit :

considérant que l'essentiel des points soulevés dans les résolutions du 15 décembre 2011 et 20 juin 2013 relatives au Plan Directeur Cantonal Genève 2030 n'a pas été pris en compte dans la présente première mise à jour,

Le Président donne lecture de la résolution, puis procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RESOLUTION RELATIVE A LA PREMIERE MISE A JOUR DU PLAN
DIRECTEUR CANTONAL GENEVE 2030

Vu le projet de Plan directeur communal en cours de révision,

vu le projet de première mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 et l'enquête publique y relative qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,

vu le document illustrant les modifications intervenues dans la carte de synthèse du schéma directeur établi par le DALE en février 2017,

vu l'ouverture du délai de consultation des communes du 16 février au 16 juin 2017,

vu l'art. 30 a, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'art. 5, al. 3 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

considérant la convergence entre le grand projet « Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries » et la mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030,

considérant que l'essentiel des points soulevés dans les résolutions du 15 décembre 2011 et 20 juin 2013 relatives au Plan Directeur Cantonal Genève 2030 n'a pas été pris en compte dans la présente première mise à jour,

vu l'exposé des motifs,

sur proposition de la commission Territoire,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

De se prononcer sur le projet de première mise à jour du Plan Directeur Cantonal au moyen du texte suivant :

1. Introduction

La Commune de Chêne-Bougeries dispose d'un projet de Plan directeur communal (PDCom) adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2011. Afin de répondre aux réserves émises par le Conseil d'État lors de la procédure d'approbation et conformément à l'art. 10, al. 9 LaLAT, la Commune a engagé une procédure de réexamen de son PDCom.

La présente résolution se fonde sur le document voté par le Conseil municipal ainsi que sur les réflexions actuellement en cours pour son actualisation.

2. Préavis sur le projet de 1ère mise à jour du Plan Directeur Cantonal Genève 2030

2.1 Remarques liminaires

En préambule, la Commune relaye son inquiétude et celle de ses habitants vis-à-vis de la dynamique de développement du canton. Les questions d'offre et de demande de logement sur un territoire exigu figurent en tête des préoccupations, et l'espace dévolu à la mobilité s'approche de la saturation. Le Plan Directeur Cantonal vise à adapter le nombre de logements à une courbe de croissance réputée probable, résultant de la dynamique créée par l'internationalisation des activités économiques de Genève. Il serait souhaitable d'évaluer les conséquences favorables / défavorables d'une maîtrise volontariste de ce développement, et de faire un bilan à mi-parcours avant de poursuivre la densification du canton sur le même rythme.

En effet, on peut constater que ce rythme de développement engendre une importante pression sur le territoire et stimule, sans jamais l'étancher, la demande de logement. Cette pression conduit à un appauvrissement des espaces libres, des espaces de verdure, de la diversité biologique, à une pénurie d'équipements publics et culturels et finalement à une diminution de la qualité de vie. Cette mutation du territoire risque également d'engendrer le départ hors du canton de toute une tranche de population attachée au mode d'habitat individuel, et ce alors que la cinquième zone villas est à l'origine de trois-quarts des recettes provenant de la fiscalité des personnes physiques.

Par ailleurs, si Genève se présente volontiers comme étant une des cités les plus vertes d'Europe et que sa qualité de vie constitue un élément d'attrait du canton au niveau international, cet élément de différenciation est fragile; on risque ainsi de perdre en chemin l'attractivité de Genève.

Notons que l'art. 2 de la LAT préconise d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, tout en maintenant une qualité de l'habitat appropriée. Pour sa part, l'art. 25 LaLAT prévoit que les autorités publiques étendent la zone de verdure au fur et à mesure de l'accroissement des besoins de l'agglomération urbaine.

Plusieurs aspects du cadre fédéral de l'aménagement du territoire semblent ainsi avoir été mis de côté en faveur de la seule densification, notamment les dispositions de LAT prévoyant de «ménager dans le milieu bâti de nombreuses aires de verdure et espaces plantés d'arbres, veiller à l'intégration des constructions dans le paysage, préserver autant que possible les lieux d'habitation des atteintes nuisibles ou incommodes, conserver des territoires servant au délasserment, » etc.

Au vu de ce qui précède, la Commune attire l'attention du Canton sur les éventuelles conséquences malheureuses du scénario de croissance retenu sur la qualité de vie des genevois et la fiscalité des communes. A ce propos, elle suggère dans le cadre de la mise en œuvre du PDCn de développer un outil permettant d'évaluer quantitativement et qualitativement l'impact de ce scénario de développement sur la qualité de vie et l'attractivité de Genève.

2.2 Contribution communale à la production de logement

Eu égard à l'urbanisation, la Commune tient à souligner son effort conséquent dans la production de logements. En effet, de 2014 à ce jour, plusieurs grands PLQ (Pré-Babel, Hauts de Malagnou, Bessonette, Pré-du-Couvent, Nouveau Prieuré) ont été livrés sur territoire communal, concrétisant une contribution de 689 nouveaux logements.

Proportionnellement, cela représente une croissance de 13% du parc de logements existants sur la commune. En outre, cinq autres PLQ et une surélévation, représentant environ 800 nouveaux logements, sont autorisés ou en chantier et devraient être mis sur le marché dans les trois années à venir. Enfin, trois autres PLQ sont en cours de planification et représentent à ce stade plus de 1'000 logements.

Nombre de logements dans les 3ème et 4ème zones (ordinaires, de développements et protégées)					
Secteur	Plan localisé de quartier	N° dossier	Année	Statut	Nombre de logements
Nord	Rigaud Nord	PLQ 29'701	2017 / 2018	chantier en cours	181
	Rigaud Montagne	PLQ 29'845	2021 / 2022	planification en cours	268
	Surélévation Montagne	MZ 29'810	2019 / 2020	autorisations en force	134
	Nouveau-Prieuré	PLQ 29'528	2015	logements livrés	196
	Pré-du-Couvent	PLQ 29'687	2016	logements livrés	175
	Pré-Babel	PLQ 29'487	2014	logements livrés	165
	Falletti-Puthon	PLQ 29'489	2018 / 2019	chantier en cours	77
	Challengin	PLQ 29'736	2019 / 2020	instruction en cours	227
Centre	Village de Chêne-Bougeries	PS 29'953	2018 / 2022	planification en cours	72
	Jules-Cougnard	PLQ 29'491	2018 / 2019	chantier en cours	83
	Chevillarde / Cougnard	PLQ 29'978	2021 / 2022	planification en cours	204
	Odier / Chevillarde	PLQ 29'799	2018 / 2019	chantier en cours	54
	Bessonnette	PLQ 29'410	2015	logements livrés	45
	Hauts de Malagnou	PLQ 29'241	2014	logements livrés	146
Sud	Malagnou / Paumière	MZ 29'755	2024 / 2025	planification en cours	690
Total de logements déjà livrés					727
Total de logements en chantier et planifiés					756
Total de logements en cours de planification					1'234
Total de logements livrés, en chantier et en cours de planification entre 2014 et 2025					2'717

La Commune ne remet pas en question sa contribution au développement du canton. Néanmoins elle tient à relever que la pression qu'exerce ce développement sur son territoire impacte l'équilibre futur entre ses ressources et ses moyens. La Commune manque en effet de maîtrise foncière et d'équipements publics (écoles, parcs, espaces de délasserment, terrain de sports) pour faire face à la croissance de la demande induite par ce développement accéléré. Notons que la croissance démographique imposée à Chêne-Bougeries est quatre à cinq fois plus importante que celle du canton. A cet égard, la Commune souhaite une stabilisation de sa courbe de croissance et un rééchelonnement dans le temps des planifications, de manière à pouvoir assurer une qualité de services et d'équipements à ses habitants. Il s'agit aussi de permettre l'intégration sociale des nouveaux arrivants.

En ce sens, la Commune prend acte que la première mise à jour du Plan Directeur Cantonal reprend les secteurs de projet prioritaires dans le cadre du "Grand Projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries » et abandonne la densification de part et d'autre de l'axe structurant de la route de Chêne. La Commune salue le respect de cet engagement moral convenu dans le cadre de l'élaboration du Grand Projet.

2.3 Gestion de la 5^{ème} zone

La pression pour une densification vers l'intérieur du milieu bâti couplée à une crise du logement génère une pression sur les tissus déjà bâtis. L'identité propre de la zone villas mérite pourtant d'être maintenue ; celle-ci présente des avantages, particulièrement en zones urbaines et périurbaines. La zone villas participe à la fois à la mixité sociale, à un environnement gage de qualité de vie pour sa population résidente et avoisinante, au maintien des corridors biologiques qui abritent une part importante de la biodiversité du canton, et des

espaces de tranquillité. Or l'exigence d'un usage rationnel du sol pousse à une augmentation des indices de densité dans toutes les zones. Ainsi, une densification accrue et non coordonnée de la zone 5 s'opère depuis la modification des indices résultant de l'art. 59 LCI vu que les possibilités de densification y ont augmenté de 60% pour les cas ordinaires, à teneur de l'art. 59 al. 4 LCI révisé, sans que soit menée une réflexion globale sur la qualité du bâti et la nécessité du maintien d'un maillage vert reliant différents pôles d'urbanisation.

Bien qu'en principe exceptionnel, un rapport de surfaces allant jusqu'à 44% s'applique aujourd'hui de manière systématique. Or, un tel rapport de surfaces dans un gabarit de 10 mètres de hauteur, cumulé aux espaces dévolus au stationnement, engendre une consommation de pleine terre importante qui transforme radicalement le caractère de la zone villas et a des incidences, notamment sur le paysage et la gestion des eaux. Tout en acceptant le principe d'une densification modérée et ponctuelle de la 5^{ème} zone, la Commune demande que l'application de l'art. 59 al. 4 LCI soit conditionnée au respect strict des critères énoncés par la loi visant notamment à préserver l'harmonie des quartiers visés. De plus la Commune souhaiterait des moyens pour mettre en valeur, à tout le moins préserver, les qualités spatiales et paysagères qui forgent son identité.

L'augmentation des indices d'utilisation du sol a conduit à la transformation tacite de la zone 5 en une zone de développement sans pour autant bénéficier des outils de gestion offerts par la LGZD. Ainsi, aucun instrument ne permet de planifier et gérer ce développement, de définir des principes directeurs, prévoir les espaces et équipements publics nécessaires, céder des chemins au domaine public, préserver les éléments caractéristiques du paysage, etc. Cette problématique touche particulièrement la commune de Chêne-Bougeries qui possède une importante zone résidentielle de villas : la zone 5 couvre environ 70 % du territoire communal.

Evolution de la zone 5					
Secteur	Quartier	2003 / 2011	2012	2013 / avril 2017	
Nord	Rigaud-Montagne	4	10	29	
	Grange-Falquet	26	3	58	
	Gradelle	8	0	0	
	Grange-Canal	4	0	0	
	Chêne-Bougeries - Village	3	0	5	
Centre	Chevillarde - Ermitage	10	2	1	
	Chêne-Bougeries - Village	8	2	0	
	Vallon	8	0	11	
Sud	Bougeries - Clos-du-Velours	7	0	6	
	Conches - La Petite-Paumièr	28	0	99	
	Bougeries - Chapeau	22	0	11	
	Conches - Vert-Pré	13	3	12	
	Boucle-de-Conches	11	1	7	
Total de logements supplémentaires en zone 5		152	21	239	
dont avant 9 années avant mod. Art.59 al.4 LCI 2012 (152+21)		173			
4 années 1/2 depuis modification art.59 al.4 LCI				239	
Augmentation de la moyenne annuelle depuis modification art. 59 al.4 LCI				310.84	

Globalement, depuis l'entrée en vigueur de l'art. 59 LCI, environ 200 nouveaux logements ont été déposés en autorisation de construire en 5^{ème} zone. Il en résulte pour l'administration communale des problématiques de disparition de l'arborisation, de haies vives et de pleine

terre, de gestion des déchets, des accès et du stationnement, de sécurité piétonne, de capacité des réseaux d'eau et d'énergie, etc. Par ailleurs, la Loi sur l'instruction publique oblige les communes à assurer l'accueil des enfants du degré primaire. Cette obligation légale implique un principe de prévisibilité permettant de pouvoir estimer et planifier l'évolution des habitants et des logements, ce qui n'est absolument pas le cas dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 59 LCI.

Au-delà de sa stratégie de gestion de la zone 5, et compte tenu du potentiel de création de logements sur son territoire, la Commune souhaite l'appui du canton pour éviter l'évolution aléatoire de la 5^{ème} zone et conserver les qualités du tissu bâti, des structures paysagères et des ressources environnementales de sa zone villas.

2.4 Maillage des espaces publics

La Commune relève la nécessité d'un maillage d'espace public et demande que d'autres parcs et aires de délassements soit prévus sur le territoire communal, notamment dans le nord et le sud de la commune. Ces secteurs, en pleine mutation urbaine, souffriront à moyen terme d'un manque évident d'espaces de délassement. Leur localisation pourra être précisée dans le cadre de la révision du PDCoM.

2.5 Mobilité

La problématique de la mobilité n'est toujours pas résolue dans les communes d'Arve-Lac. Le PDCn ne prévoit pas un réseau routier capable de prendre en charge l'augmentation du flux induit par les 50'000 logements supplémentaires planifiés dans le canton (notamment par ceux des Communaux d'Ambilly) ainsi que par le trafic avec la France du fait du développement du Grand Genève. Le PDCn ne prend pas suffisamment en compte les effets de la densification en cours sur le territoire de Chêne-Bougeries dans les 3^{ème} et 4^{ème} zones (ordinaires, de développement et protégées) ni celui qui pourrait découler de la densification de la zone 5 régie par des coefficients augmentés en 2013 dans la LCI. La Commune relève par ailleurs la dégradation des possibilités d'intervention pour les services d'urgence (police, pompiers, ambulances) découlant de l'encombrement accru de ses espaces.

Il apparaît, par ailleurs, nécessaire de prendre des mesures pour gérer le trafic afin de ne pas péjorer la valeur structurante du maillage vert historique et existant, souvent mis à mal par des projets de transport tels que l'Axe Frontenex. A ce sujet et conformément à la vocation de future de cet axe à la lumière des définitions énoncées par la Cour des Comptes, la Commune demande que **la route** Jean-Jacques-Rigaud et le chemin de la Gradelle, voués à devenir des axes structurants, soient à ce titre versés au domaine public cantonal.

2.6 Sites construits à protéger

La Commune estime que les récents recensements architecturaux effectués sur la commune offrent au Canton matière à localiser sur le territoire communal des sites construits à protéger. Elle demande que cette question soit abordée avec les services compétents. A l'instar d'autres sites sur le territoire communal, les secteurs de Faletti - est, et des Arpillières pourraient entre autres être identifiés comme site construit à protéger, puisqu'ils ont été retirés de secteurs de densification accrue de la couronne urbaine en raison de leur qualités patrimoniales.

La Commune attend du Canton que sa politique d'aménagement du territoire respecte les objectifs visés par le recensement du patrimoine architectural qu'elle a par ailleurs commandité.

2.7 Remarques de détail

- > Le déplacement du parc public à échelle urbaine sur la parcelle 3115 route de Malagnou est jugé inopportun puisqu'il serait subordonné au développement de cette parcelle, propriété d'un seul propriétaire qui n'a à ce jour aucune intention de développement. A contrario, il est aujourd'hui nécessaire de prévoir un espace public « de proximité » dans le secteur de la Chevillarde, qui est déjà en zone de développement et qui se développe rapidement (cf. proposition de la fiche du secteur Grange-Canal – Chevillarde du Grand Projet localisant un parc public en lien avec le nant de la Garance, ou autre potentiel à proximité de la parcelle 491 par exemple).
- > L'icône pour un grand équipement public d'enseignement à Frontenex peut être supprimé dans la mesure où l'école de commerce est construite et sur le point d'être livrée.
- > Le P+R en projet en lien avec l'établissement d'enseignement peut être supprimé, dans la mesure où ce projet a été abandonné et que l'école de commerce est construite. Une solution de remplacement devra éventuellement être proposée moins proche du centre de Genève.

2.8 Objectif transversal

La Commune émet le vœu que la révision de son Plan directeur communal articulé au Plan Directeur Cantonal améliore la collaboration avec le Canton, afin que chacun de ces deux niveaux de l'organisation de l'Etat prenne mieux en compte les intérêts de l'autre (notamment les préavis communaux en matière d'autorisation de construire et de plans d'affectation), afin d'éviter des oppositions et crispations dommageables pour l'ensemble de la population.

En l'état, la Commune souhaite que le Canton s'abstienne de vider de son sens l'élaboration du Plan d'aménagement communal en cours par : de nouveaux déclassements (modification de zones), l'usage de la mesure de zones réservées couplé à des objectifs de densification, ou encore par une application non-exceptionnelle des possibilités ouvertes par l'art. 59, al. 4 LCI. La Commune entend être proactive pour fixer les orientations futures de l'aménagement de son territoire, cela bien évidemment dans l'esprit de concertation prôné par les Directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux deuxième génération.

6. Propositions du Conseil administratif

6.1 Travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments situés à hauteur des N^{os} 21-23-25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 9'835'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Karr pour présenter le sujet.

M. Karr rappelle qu'il s'agit de l'heure de vérité pour la mise en œuvre du projet du village. Les différentes pièces de puzzle qui composent la rénovation de ce dernier sont toutes connues. La première pièce, le chantier A, fait l'objet de la délibération de ce soir. Il existe aussi, entre autres, le projet de la rue de Chêne-Bougeries, la rénovation et le déplacement de l'arrêt de tram, les travaux sur l'espace public, le projet de la Codha et les chantiers B et C. Ce soir, la première phase opérationnelle va se concrétiser. Il faudra tout d'abord procéder à un appel d'offre AIMP afin de sélectionner les mandataires. En effet, le seuil des marchés publics est largement dépassé. M. Karr précise ensuite que deux autorisations de construire

recouvrent les 4 allées. Les plaques d'autorisation pour les numéros 21 et 23 de la rue de Chêne-Bougeries ne peuvent malheureusement pas être présentées ce soir car l'État les a envoyées en courrier B. Le Conseil administratif a donc imprimé la publication dans la FAO afin de prouver sa bonne foi. Les autorisations sont en force et les projets pourront être menés à bien, suite à l'attribution des chantiers dans le cadre des procédures AIMP.

Déclaration de M. Locher

Vous procédez ce soir en vous prononçant par le vote de ce crédit, à un vote politique et uniquement politique, résultat d'une succession de décisions d'ordre uniquement politiques.

Le premier de ces actes de l'histoire récente, je ne remonterai pas à tous les éléments des cinquante dernières années, fut la demande faite par mon collègue Karr au Canton d'initier la mise en place d'un plan de site, privant ainsi votre Conseil d'une détermination par résolution. On n'est jamais trop prudent.

Le deuxième acte politique a été le vote par votre conseil, le 22 janvier 2015, d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 650'000 visant à la transformation et réhabilitation d'une partie de notre goulet.

Le troisième acte politique va être ce soir l'adoption par votre Conseil d'un crédit d'investissement de CHF 9'835'000.- pour financer la rénovation, transformation et reconstruction des N^{os} 21-23-25-27 de la rue de Chêne- Bougeries.

Par ce vote, vous refermerez une parenthèse de près d'un demi-siècle.

Comme vous le savez, les finances communales sont saines et doivent nous encourager à rester optimistes pour l'avenir.

J'ai parlé d'un acte politique pour qualifier le vote de ce soir. En effet, le projet dont il est question ne présente pas un bilan financier favorable. Les plans qui ont été élaborés montrent un financement qui certainement ne mènera pas à une rentabilité adéquate, tant les contraintes du plan de site sont importantes. De plus, le devenir des surfaces des rez de chaussées, l'équipement de la cuisine du restaurant, ainsi que les espaces extérieurs ne font pas partie de votre détermination et ne sont pas fixés.

Toutefois, il est question ce soir de tourner une page de l'histoire de notre Ville.

Comme responsable des Finances, je pense que nous en avons les moyens, aussi je ne peux que vous encourager à adopter par votre vote ce crédit d'investissement que nous prévoyons de financer au moyen de nos fonds propres.

Pourquoi ? Parce que Chêne-Bougeries le vaut bien.

Le Président passe la parole à M. Le Guern, Président de la commission Territoire.

M. Le Guern indique que la commission a examiné ce point lors de la séance du 1^{er} mai, suite à de nombreuses autres séances concernant le sujet. Tous les commissaires ont été soulagés de trouver une issue favorable à ce problème, qui durait depuis des années. Les commissaires ont préavisé favorablement, à l'unanimité, ce projet.

Le Président passe la parole à Mme Maye, membre de la commission Finances, en l'absence de M. Fassbind, Président.

Mme Maye informe que les membres de la commission, lors de leur séance du 9 mai, ont donné un préavis favorable au crédit sollicité, ceci à l'unanimité.

Le Président ouvre le débat.

M. Bauduccio remarque qu'après plusieurs décennies, le projet de rénovation du village arrive dans sa dernière ligne droite. En effet, ce soir, le Conseil municipal est appelé à voter un crédit qui permettra de lancer la phase de construction. M. Bauduccio profite de remercier les Conseillers administratifs et tous les Conseillers municipaux, présents et des législatures passées, qui ont œuvré pendant de nombreuses séances afin d'aboutir à un consensus qui permet de concrétiser le projet. Il invite les Conseillers municipaux à accepter cette délibération, afin d'envisager une fin heureuse à cette saga qui a commencé 61 ans plus tôt.

M. Borda d'Água donne lecture de la position du groupe PLR :

Position du groupe PLR

Depuis plus d'un demi-siècle, les différents élus ont travaillé sur des projets de nouveaux immeubles dans le goulet. Ils ne voulaient pas simplement rénover les constructions existantes mais avaient des ambitions plus importantes pour notre commune. Maintenant, et suite à un mandat d'études parallèles, dans le cadre d'un plan de site, ce périmètre se voit tellement couvert de contraintes qu'il ne reste plus que l'option de rénovation qui est discutée aujourd'hui.

Les structures de bâtiments des XVIII^e et XIX^e siècles ne remplissent pas les attentes des habitants du XXI^e siècle. Les logements rénovés seront exigus, peu lumineux et difficilement accessibles. L'absence de balcons, d'ascenseurs, la proximité directe avec une route de grand trafic sont des défauts qui pèseront dans l'attractivité de ces appartements.

Il faut également mentionner l'absence de places de parking que ce soit pour les habitants mais aussi pour les commerces. Quelles activités pourront avoir un avenir durable si elles se trouvent dans un lieu de passage, indirectement desservi par les transports en commun ?

Concernant les commerces, il sera très difficile de trouver des locataires pour ces espaces. Ils sont petits, dans une rue de grand passage mais sans possibilité de parquer et surtout sans la proximité d'un magasin d'une certaine importance qui attire un plus grand nombre de clients. Il faudra trouver des petits commerçants, qui exploitent un marché de niche et souvent ces commerces ne peuvent pas se permettre un loyer usuel et le risque associé est bien plus important.

Le restaurant sera sans doute une bête à chagrin pour de nombreuses législatures. Avec quelques places, il est très difficile pour un restaurateur de vivre décemment de son travail et de payer un loyer. Les investissements seront très importants pour ce local et le loyer difficile à encaisser.

Les deux conséquences de ce manque d'attractivité est qu'il faudra dès la sortie du régime LDTR, adapter où c'est possible les loyers au marché. L'autre conséquence est que la commune aura une marge de manœuvre plus restreinte dans l'attribution de locaux avec des loyers plus faibles à des projets culturels ou sociaux.

La situation de la cour qui pourrait donner un peu d'oxygène au projet n'est malheureusement pas encore réglée ; tant que l'acte notarié n'est pas passé. Il serait « en voie de », mais quand ? Nous allons donc transformer des immeubles sans connaissance de ce qui se passera dans un avenir proche sur la parcelle voisine ; même si les dessins donnent une impression d'un village enchanté ! Si cette cour se concrétise, elle sera à l'échelle du projet, à savoir trop petite pour qu'elle serve le véritable quartier qu'est le village en y adjoignant les seuls chemins du Pont-de-ville et de la Fontaine dans leur ensemble. Elle sera trop petite pour des événements divers.

En conclusion, le groupe PLR regrette que cette solution ait été retenue et aurait préféré en effet voir un quartier plus moderne, diversifié, confortable et rentable ; comme le prévoyait notamment le MEP, mais nous ne pouvons guère refaire l'histoire. Cependant, la question du village a assez trainé, il faut aller de l'avant et regarder vers le futur. Nous ne voulons pas voir ces ruines pour de nombreuses années encore. Raison pour laquelle notre groupe ne s'opposera pas à cette délibération.

Position du groupe l'Alternative

Mme Sobanek informe que le groupe l'Alternative est aussi très soulagé de voir enfin une réalisation. Elle attend pour sa part un changement depuis 14 ans et regrette que le processus n'ait pas été plus rapide. Elle ne fait pas partie de la commission qui a étudié les plans en détail. Cependant, elle a personnellement étudié les plans de la place. Cette place suffirait à créer une zone de rencontres destinée aux habitants. Elle serait aussi certainement utilisée par les jeunes et les habitants des immeubles situés en face. L'aspect convivial ne peut être nié. Mme Sobanek estime que la commune n'a pas besoin d'une place pour organiser de grandes manifestations culturelles. De plus, l'absence de parking ne pose pas un réel problème puisque, en déménageant, les habitants renoncent souvent à l'usage d'une voiture. La commune a commencé à mettre à disposition de voitures électriques. Il est également possible de louer des voitures à très bon prix. Finalement, l'arrêt TPG « Favre » n'est pas si loin et pourra desservir des petits commerces. Mme Sobanek évoque ensuite le café de la Fontaine. Celui-ci pourrait poser un problème si le loyer était analysé uniquement sous l'angle de la rentabilité. Cependant, Mme Sobanek précise que, dans le village, trois cafés ont récemment fermé leurs portes. Les cafés et restaurants sont de véritables lieux de rencontre et ne sont pas uniquement des commerces. Le groupe l'Alternative préavisera donc favorablement la délibération. Il se réjouit de voir le village avec de nouvelles couleurs. Mme Sobanek ajoute finalement que la commune ne doit pas cesser de mettre la pression sur la DGT afin qu'un arrêt plus proche du village soit réinstallé.

M. Le Guern a entendu beaucoup de remarques concernant la stabilité du plan financier. Il explique qu'une présentation tout à fait claire dudit plan a eu lieu en commission des Finances. La rentabilité est de 2.65% pour l'un des groupes de bâtiments et de plus de 3% pour l'autre. Ces éléments ont été fournis par le Comptoir Immobilier, qui semble être un organisme dont les capacités peuvent difficilement être remises en cause. Le détail de la rentabilité du restaurant figure également dans le plan financier. M. Le Guern ne voit pas de problème financier pour la bonne réalisation du projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉNOVATION, TRANSFORMATION ET RECONSTRUCTION
DES BÂTIMENTS SITUÉS À HAUTEUR DES N^{OS} 21-23-25 ET 27 DE LA RUE
DE CHÊNE-BOUGERIES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT
(CHF 9'835'000.- TTC)

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission du Territoire lors de la séance du 1^{er} mai 2017,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de la séance du 9 mai 2017,

vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération,

vu le crédit d'engagement voté le 22 janvier 2015 pour la réalisation d'une étude visant à permettre le dépôt d'une demande en autorisation de construire sur les parcelles 438-439-440 et 441 du cadastre communal,

vu la demande d'autorisation de construire DD 109 257 délivrée par le Département concernant les bâtiments situés aux N^{OS} 25-27 de la rue de Chêne-Bougeries,

vu le dépôt de la requête en autorisation de construire DD 109 258 du 4 juillet 2016 concernant les bâtiments situés aux N^{OS} 21-23 de la rue de Chêne-Bougeries,

conformément à l'art. 30, al. 1 lit. e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour et 1 abstention,

- de réaliser des travaux de rénovation, transformation et reconstruction des bâtiments sis à hauteur des N^{OS} 21-23-25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries;
- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 9'835'000.- TTC destiné à ces travaux;
- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 4'636'219.- TTC, pour les bâtiments N^{OS} 21 et 23 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la commune, directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier;
- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 5'198'781.- TTC, pour les bâtiments N^{OS} 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la nature 153 en tant que dotation au capital de ladite Fondation;

- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt des établissements de crédit de son choix, à concurrence des CHF 9'835'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Déclaration de M. Karr

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous placez envers le Conseil administratif avec le vote du crédit de ce soir.

Voter en juin sur le village, c'est une tradition bien établie.

Prenez par exemple le 21 juin 2001, un jeune conseiller municipal déposait une proposition de délibération intitulée: « Réhabilitons sans plus attendre le village, et reconstruisons maintenant le 13-15 rue de Chêne-Bougeries ». La proposition consistait notamment à

- *"charger le Conseil administratif de mandater un ou plusieurs bureaux d'architectes afin de réaliser, dans les plus brefs délais, la reconstruction du 13-15 de la rue de Chêne-Bougeries.*
- *charger le Conseil administratif de mandater un ou plusieurs bureaux d'architectes, afin de définir sans plus tarder un planning de réhabilitation des bâtiments sis sur les parcelles n° 426, 428, 1163, 1162, 430, 462, 463, 438, 440 et 441, propriétés de la Commune et de la Fondation Communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries."*

Au procès-verbal, on ne retrouve qu'une fraction de l'exposé des motifs, mais ce blanc-bec déclarait "Notre village est comme un dentier jauni, avec quelques dents cariées, dont quelques-unes manquent au milieu, nécessitant une opération de chirurgie réparatrice avec reconstruction [...] c'est le moment de tourner une page peu digne de Chêne-Bougeries, et d'aller de l'avant." On taira pudiquement le fait que cette proposition fut rejetée par 12 voix contre, 6 voix pour et une abstention.

La vie n'est donc pas un éternel recommencement et aux générations qui prennent ou prendront leurs responsabilités, je dis ce soir: soyez persévérants.

Nous devons l'être à notre tour pour la réalisation de ce premier tiers du projet, puis tout autant pour l'espace public et le chantier B-C. Mais cela vaut la peine: comme l'avait dit en ces murs le Conseiller d'État Longchamp, alors en charge du Département de l'Urbanisme, le village de Chêne-Bougeries est une carte de visite à l'entrée de Genève que le Conseil d'État voulait enfin voir embellir.

Le Conseil d'État le voulait, le Conseil municipal a décidé ce soir de le faire. Quel meilleur signe de bonne collaboration entre commune et canton ! Veillons à ce que cette coopération ne soit pas à sens unique.

6.2 Mise en séparatif du collecteur situé sur le chemin des Sureaux : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 515'000.- TTC)

M. Locher explique qu'il s'agit pour la commune de répondre à ses obligations légales. Dans le cadre du PLQ 29491, il est prévu d'assainir les écoulements d'eaux claires et d'eaux usées, au niveau du chemin des Sureaux. La commune se doit de prendre en charge l'intégralité du projet et de le financer à hauteur de 25%. Le reste sera financé par les propriétaires. Le financement communal sera assuré par l'utilisation du FIA, comme cela est prévu par les nouvelles règles instaurées. Dès lors, l'impact sur les finances communales sera très peu important. Cela étant, M. Locher précise que, dans le cadre de la délibération, les Conseillers municipaux sont amenés à voter le financement de l'intégralité du coût du projet, quand bien même seule une petite partie sera financée par la commune.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Bâtiment et Travaux.

M. Ulmann informe que la commission Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement ce crédit, ceci à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Maye, membre de la commission Finances en l'absence de M. Fassbind, Président.

Mme Maye indique que la commission Finances s'est réunie le 1^{er} juin 2017 et a donné un préavis favorable, ceci à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN SÉPARATIF DU COLLECTEUR SITUÉ SUR LE CHEMIN DES SUREAUX : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 515'000.- TTC)

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) N° 29'491,

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Chêne-Bougeries adopté par le Conseil municipal par délibération du 9 décembre 2004,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le secteur Jules-Cougnard pour permettre la réalisation des constructions prévues dans le PLQ cité conformément à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs civil Buffet Boymond SA par le Conseil administratif pour l'étude de ce projet d'assainissement,

vu le projet de construction de collecteurs élaboré par le bureau cité et le devis relatif au projet,

considérant la nécessité d'entreprendre ces travaux d'intérêt public en même temps que ceux prévus dans le cadre de la réalisation du PLQ N° 29'491 afin de limiter dans le temps les nuisances générées par ce chantier,

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement par la Direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière,

vu l'information faite aux propriétaires riverains,

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

Conformément à l'article 30, al. 1, lit. e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux – Ge L 2 05),

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 29 mai 2017,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 1^{er} juin 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1 lit. e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 515'000.- TTC, destiné aux travaux de construction du collecteur situé sur le chemin des Sureauux;
- de prendre acte que ce crédit sera entièrement financé par une contribution du FIA conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisé sous la rubrique 71.619,
- de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif;
- de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes provenant du FIA;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 4'636'219.- TTC, pour les bâtiments N^{os} 21 et 23 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la commune, directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier;

- de comptabiliser la part des travaux, estimée à CHF 5'198'781.- TTC, pour les bâtiments N^{os} 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la nature 153 en tant que dotation au capital de ladite Fondation;
- d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt des établissements de crédit de son choix, à concurrence des CHF 9'835'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6.3 Réaménagement des surfaces de travail dévolues au service des parcs et promenades

M. Locher rappelle que la commune a pour projet de requalifier et d'optimiser les diverses surfaces entourant la mairie ainsi que le bâtiment communément appelé « Le pigeonier » à ce jour dévolu au service des parcs et promenades. Dans ce cadre-ci, M. Locher souhaiterait obtenir un crédit d'étude de CHF 16'000.-, afin de valider les réaménagements de surfaces.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission Bâtiment et Travaux.

M. Ulmann informe que la commission Bâtiments et Travaux a préavisé favorablement ce crédit, ceci à l'unanimité.

Le Président passe la parole à Mme Maye, membre de la commission Finances en l'absence de M. Fassbind, Président.

Mme Maye indique que la commission Finances a formulé un préavis favorable, ceci à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et procède au vote.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉAMÉNAGEMENT DES SURFACES DE TRAVAIL DÉVOLUES AU SERVICE COMMUNAL DES PARCS ET PROMENADES : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET FINANCEMENT (CHF16'000.- TTC)

Vu les articles 30, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux lors de la séance du 29 mai 2017,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances lors de la séance du 1^{er} juin 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 19 voix pour et 1 abstention,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 16'000.- TTC pour couvrir les frais d'étude relatifs au projet de réaménagement des surfaces de travail dévolues au service communal des parcs et promenades;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter directement à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'intégrer, en cas de réalisation de travaux de réaménagement des surfaces de travail dévolues au service communal des parcs et promenades, les frais d'étude engagés au crédit d'investissement des travaux qui devra être ouvert par le Conseil municipal et amorti dans le même temps. En cas de non-réalisation desdits travaux, le crédit d'étude sera amorti en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique 33.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.

- **Motion 1706 M, proposée par le groupe l'Alternative**

Le Président donne lecture du texte de la motion du groupe L'Alternative du 15 juin 2017 intitulée « Pour une meilleure mobilité au nord de Chêne-Bougeries » :

Considérant :

Que l'augmentation du parc des logements surtout à Chêne-Bougeries nord est en pleine augmentation de la densification.

Que l'embouteillage constant de circulation au niveau du chemin de la Gradelle et de la rue de Jean-Jacques Rigaud est récurrent en période de pointe.

Que l'inexistence d'infrastructure pour la mobilité douce dans la plus grande partie du secteur nord rend dangereuse la circulation des usagers (cyclistes, piétons, les enfants surtout).

Que la nuisance sonore et les gaz d'échappement des véhicules motorisés sont autant d'éléments néfastes pour la santé des habitants et l'environnement.

Qu'actuellement la voie verte est en cours de réalisation pour une livraison à la fin 2017. Le moment est venu pour un projet d'étude de mobilité pour Chêne-Bougeries nord.

Qu'une étude avec une démarche participative est déjà effectuée à Conches et au Plateau de l'Ermitage pour la gestion de la mobilité douce et la sécurité routière. Il est sorti, du groupe de travail participatif, des propositions objectives pour une réalisation future de ce projet.

Qu'il est nécessaire et urgent de s'occuper de la mobilité intégrale du secteur nord de Chêne-Bougeries

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

De soutenir et d'aider, le groupe des représentants des associations, à mettre en place une démarche participative pour la réalisation d'une étude sur la mobilité intégrale du secteur nord de Chêne-Bougeries.

De créer une ligne budgétaire au prochain budget 2018 pour la réalisation de cette étude.

Mmes Nicolas, Armand, Sobanek et M. Favarger.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Garcia Bedetti remercie le groupe l'Alternative pour cette motion. Cependant, la motion semble arriver un peu tard sachant qu'un débat participatif sera initié le 26 septembre, comme cela a d'ores et déjà été annoncé lors de la dernière séance des commissions Réunies.

Mme Nicolas remarque toutefois que la rencontre prévue le 26 septembre ne concerne qu'une seule association. Cependant, il en existe 7 au nord de Chêne-Bougeries. Le groupe l'Alternative souhaite que toutes les associations puissent participer aux débats. En effet, chaque quartier a ses propres problèmes et ses propres besoins. Un groupe d'associations est déjà prêt et Mme Nicolas souhaiterait que celui-ci soit reçu en même temps que l'autre association dont il est question.

Mme Garcia Bedetti ne pense pas qu'il soit bénéfique d'organiser des débats en présence de 7 associations. Il est préférable de travailler avec 1 ou 2 associations. Quand les séances réunissent trop d'intervenants, il est difficile de maintenir un cadre. Il faut procéder pas à pas. Lorsque deux associations ont été réunies, cela a très bien fonctionné. Mme Garcia Bedetti pense toutefois qu'il est nécessaire de travailler avec les autres associations du nord de Chêne-Bougeries. Cependant, il faut aussi attendre d'avoir pu prendre un peu de recul par rapport à la Voie verte CEVA. Mme Garcia Bedetti ne compte bien entendu pas arrêter son travail à Conches ou au plateau de l'Ermitage. Elle rappelle que ces démarches ont d'ailleurs permis à d'autres associations de se créer.

Mme Lambert relève que la démarche est déjà initiée. Dès lors, elle demande au groupe l'Alternative s'il ne souhaite pas modifier la formulation de la motion, afin de ne pas entamer une démarche parallèle.

Mme Sobanek est très reconnaissante du fait que Mme Garcia Bedetti ait pris les devants et ait amorcé une démarche participative. Elle rappelle que lors de la séance des commissions Réunies, il a été dit que les problèmes de circulation n'étaient pas des plus urgents à Conches. Une démarche participative a cependant pu être testée. Selon Mme Sobanek, il faut désormais s'atteler à des secteurs de la ville où les problèmes sont plus importants. Le plus important pour le groupe Alternative est de prévoir une ligne budgétaire. En effet, il est toujours intéressant d'avoir des intentions mais, comme disait Lénine : « La confiance c'est bien, le contrôle c'est mieux ». Le fait de prévoir une ligne budgétaire permet donc de s'assurer que la démarche aura bel et bien lieu. La motion servirait d'accompagnement et de consolidation aux démarches du Conseil administratif.

Mme Nicolas souhaitait surtout s'assurer par cette motion que le nord de Chêne-Bougeries ne soit pas représenté par une seule association, créée par une seule personne, dans ce but précis. La problématique concerne l'ensemble du territoire communal et Mme Nicolas souhaiterait qu'elle soit traitée en impliquant le plus de représentants possible.

Mme Lambert propose donc de reformuler la motion afin de demander plutôt au Conseil administratif de soutenir et de recevoir les représentants des associations, dans le cadre de la démarche participative d'ores et déjà en cours.

Mme Heiniger croit comprendre que, selon le texte de la motion, le groupe de représentants devrait mettre en place la démarche participative. Cependant, il s'agit-là d'une tâche du Conseil administratif. Dès lors, il serait intéressant de modifier la première phrase de l'invite et de dire que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir et rencontrer le groupe des représentants des associations, en vue de mettre en place une démarche participative.

M. Colquhoun pense que les Conseillers municipaux ont pris la mauvaise habitude de discuter des textes sur le siège. Il n'est pourtant pas rare que les motions se retrouvent en porte-à-faux avec des actions déjà entreprises. Selon M. Colquhoun, la motion doit être votée telle qu'elle a été rédigée et le Conseil administratif aura pour tâche d'y répondre.

Mme Armand considère la motion, surtout dans sa dernière ligne, comme une proposition visant à la création d'une ligne budgétaire similaire à celle qui avait été créée pour le quartier de Conches. Si la démarche participative est déjà en cours, cela signifie qu'elle risque de prendre fin durant l'année 2018. Dès lors, il faudra aller de l'avant, avec un mandat d'étude, comme cela a été fait pour Conches. Inscrire une ligne budgétaire relève de la prévoyance. Si la démarche participative ne se termine pas durant l'année, l'argent n'aura simplement pas été dépensé. Cependant, si la démarche participative prend fin, il sera possible d'aller de l'avant plus vite, sans devoir attendre le budget 2019.

Mme Garcia Bedetti précise qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour le plateau de l'Ermitage ou pour Conches. Un crédit d'étude et un crédit d'investissement seront nécessaires. Il est difficile d'évaluer le montant qui sera sollicité, puisque celui-ci dépendra grandement des aménagements prévus. Cependant, Mme Garcia Bedetti pourrait fournir une estimation.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote.

- La motion ainsi amendée est acceptée par 18 voix pour et 2 abstentions.

- **Site Internet**

Mme Maye souhaiterait savoir quand sera mis en service le nouveau site Internet de la commune.

M. Karr répond qu'un test doit encore être réalisé durant l'été. Au terme de ce dernier, le site pourrait être ouvert. Cependant, dans le milieu informatique, on se garde de donner des dates. De plus, la commune n'a plus de webmaster ou de chef de projet. Cela n'a pas simplifié la gestion des divers problèmes survenus durant la semaine écoulée. M. Karr ne peut donc pas donner de calendrier. Cependant, le travail avance.

- **Soutien à l'association « La Bulle »**

M. Messerli aimerait parler de l'association *La Bulle*, qui souhaite envoyer une lettre au Conseiller d'État, M. Dal Busco. M. Messerli propose aux Conseillers municipaux de signer cette lettre, qui a également été proposée aux signatures à Chêne-Bourg. Elle sera présentée au Conseil municipal de Thônex la semaine suivante. L'association a été créée par d'anciens collégiens du collège de Claparède, qui voulaient créer un espace culturel autogéré aux Trois-Chêne. Quelques membres sont venus se présenter lors d'une séance de la commission Sociale. La demande des membres n'était pas financière mais ceux-ci souhaitent bénéficier du soutien des Conseillers municipaux pour obtenir des locaux. En effet, l'association souhaite pouvoir utiliser la maison de l'ancien garde-barrière de Chêne-Bourg. Cette requête n'a pas encore trouvé de réponse et l'association aimerait déjà pouvoir disposer des espaces extérieurs, puisque l'un des projets consiste à créer des jardins partagés. M. Messerli lit la lettre que les Conseillers municipaux pourront signer.

Monsieur le Conseiller d'État, cher Monsieur,

Depuis sa création en décembre 2015, l'association La Bulle a eu l'occasion de se présenter à divers groupements des Trois-Chêne ainsi qu'à certains élus des trois communes. Les buts et les projets d'activités intergénérationnelles nous semblent sérieux et susceptibles de contribuer à créer du lien social dans les Trois-Chêne. Cette association est toujours en l'attente d'une réponse de votre département en ce qui concerne l'utilisation de la parcelle et de la maison de l'ancien garde-barrière de Chêne-Bourg. Cette attente semble liée à l'avancement des travaux du CEVA à cet endroit. Par la présente, nous désirons vous solliciter pour que La Bulle puisse, si possible, déjà disposer des surfaces extérieures afin de pouvoir commencer les projets de remise en état du terrain et de plantations, encore durant la belle saison. Les Conseillers municipaux signataires de ce courrier vous remercient de bien vouloir examiner cette requête.

En restant à votre disposition pour des renseignements complémentaires, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, cher Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

M. Messerli précise qu'en entête de la lettre figurent les adresses de M. Freymond, Conseiller municipal à Chêne-Bourg, de M. Noël, Conseiller municipal à Thônex, et de lui-même. La deuxième page est dédiée aux signatures des Conseillers municipaux qui souhaitent soutenir l'association. M. Messerli fait circuler la lettre.

M. Borda d'Água trouve cette démarche noble mais dangereuse. Il signale un précédent de même ordre. L'association le 4C, qui est devenue 3 Chêne Culture, a envoyé une lettre du même acabit afin de se voir attribuer la gare de Chêne-Bourg pour ses activités. La commune de Chêne-Bourg a très mal pris cette initiative et a considéré ce courrier comme une ingérence. M. Borda d'Água trouve donc dangereux de lancer une démarche identique auprès de l'État, pour la mise à disposition de l'ancienne maison du garde-barrière. Il s'agit d'une question de principe et la réaction de Chêne-Bourg est déjà connue.

Mme Heiniger estime que les deux situations sont très différentes. L'association ne demande rien à la commune de Chêne-Bourg. Le bâtiment appartient à l'Etat. De plus, ce sont les Conseillers municipaux des communes des Trois-Chêne qui décident d'envoyer une lettre de soutien au Conseiller d'Etat en charge du dossier, qui n'attend d'ailleurs que cela pour

attribuer les locaux. De plus, la lettre concerne les jardins extérieurs uniquement. Dès lors, l'ingérence est quasi nulle. Mme Heiniger estime que l'association mérite d'être soutenue.

M. Borda d'Água ne remet pas en question le fait de soutenir l'association. Il dénonce simplement le fait de demander au Conseiller d'État l'attribution d'une parcelle qui n'est pas située sur la commune de Chêne-Bougeries. Il trouve cela dangereux. De plus, la situation dont il a fait état plus tôt est extrêmement similaire à la présente situation. En effet, les Conseillers municipaux délégués à 3 Chêne Culture avaient signé une lettre, adressée au Président du Conseil d'État ainsi qu'à M. Hodgers. Le retour des autorités de Chêne-Bourg avait été tranchant. M. Borda d'Água renvoie les Conseillers municipaux à l'article de la Tribune de Genève qui a suivi l'envoi de cette lettre au Département. Il réaffirme ne pas remettre en cause les buts poursuivis par l'association.

M. Messerli rappelle que la lettre dont il est question ce soir a été présentée en premier lieu à la commune de Chêne-Bourg, qui aurait pu réagir si elle le souhaitait. Cela n'a pas été le cas. M. Messerli pense que la démarche est différente, d'autant plus que la commune de Chêne-Bourg n'a aucune visée sur la parcelle ou la maison qui s'y trouve.

M. Stroun demande des précisions. Il n'a pas compris si M. Messerli transmet simplement une information et demande aux personnes intéressées de signer une lettre ou s'il demande au Conseil municipal de s'engager. Il s'agit de deux choses totalement différentes.

M. Messerli estime qu'il ne s'agit pas d'une simple information. Le document a été transmis au Bureau et aurait donc dû être relayé par l'un ou l'autre de ses membres. M. Messerli ne sait pas si cela a été fait. Il ne demande pas une prise de position du Conseil municipal mais des Conseillers municipaux en tant que tels. C'est pour cela que cet objet est proposé en fin de séance. Les Conseillers municipaux peuvent apporter leur soutien s'ils le souhaitent.

Le Président souhaiterait savoir qui sont les signataires de la lettre à Chêne-Bourg et si cette commune est au courant que la lettre circule à Chêne-Bougeries.

M. Messerli répond par l'affirmative à la seconde question. En tête du courrier figurent en tant qu'expéditeurs un représentant de chaque commune des Trois-Chêne.

M. Stroun estime toutefois que si les Conseillers municipaux doivent prendre position, une discussion est nécessaire. Personnellement, il ne pense pas pouvoir prendre une décision en l'état. Il ne sait en effet pas qui soutient cette démarche dans la commune de Chêne-Bourg, ni si une décision du Conseil municipal de ladite commune a été prise. M. Stroun souhaiterait donc qu'un débat ait lieu avant de se prononcer.

M. Messerli rétorque que cela complexifie une situation pourtant simple. L'association est venue se présenter à la commission Sociale. Les représentants de chaque parti du Conseil municipal ont donc pu entendre les représentants de l'association. L'avis des commissaires semblait favorable, dans l'ensemble. L'objet a donc été transmis à la Conseillère administrative en charge. M. Messerli revient ce soir sur le sujet, d'une autre manière. Cependant, la problématique n'est pas nouvelle. Une discussion a eu lieu lors d'une séance de la commission Sociale et un dossier détaillé a été envoyé. M. Stroun est libre de complexifier le problème. Cependant, il s'agit uniquement de signer ou non la lettre, selon ses convictions personnelles.

Mme Mathez-Roguet avait déjà pu exprimer son avis en commission Sociale. Elle ne va pas signer la lettre car la requête concerne un bâtiment qui ne se trouve pas sur la commune de Chêne-Bougeries. Elle trouverait étrange que la commune de Chêne-Bougeries s'associe à ce courrier adressé au Conseiller d'État. De plus, la commune de Chêne-Bourg commence déjà à regretter cette initiative.

Mme Wyss rappelle que l'association était venue se présenter dans le cadre de la séance consacrée à la promotion des jeunes. Les collégiens de Claparède viennent des Trois-Chêne. Ces derniers ont besoin d'un local et en ont trouvé un qui n'appartient à aucune des trois communes. M. Dal Busco est responsable de ce bâtiment. En commission Sociale, il a été demandé que les Trois-Chêne soutiennent les jeunes dans leur démarche, qui est de nature sociale et menée avec beaucoup d'enthousiasme. Mme Wyss précise que, lors du tour de table qui avait suivi la présentation de l'association, les avis semblaient très favorables. Au moment du vote, certains Conseillers municipaux se sont abstenus et d'autres ont refusé d'apporter leur soutien. Cependant, ces jeunes ont besoin de ce local, qui n'est au demeurant pas utilisé. À cette fin, M. Dal Busco a besoin du soutien officiel du Conseil administratif ou des Conseillers municipaux, qui sont d'accord d'apporter leur appui à l'association. Les Conseillers municipaux ne sont pas obligés de le faire. Il s'agit d'une question personnelle. Mme Wyss ne souhaite cependant pas couper l'herbe sous le pied de ces jeunes.

M. Colquhoun s'est renseigné du côté du collège de Claparède et l'association ne représente qu'une petite frange de jeunes et est loin de faire l'unanimité. Cependant, cette association a ses raisons d'exister. M. Colquhoun rappelle toutefois que le local se trouve sur la commune de Chêne-Bourg.

Mme Sobanek remarque que la commune se plaint souvent du manque d'engagement des jeunes et regrette que ceux-ci traînent. Cette association est cependant menée par un groupe de jeunes qui viennent de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex. Ceux-ci veulent entreprendre des projets et rénover la vieille maison de l'ancien garde-barrière de Chêne-Bourg. Ils veulent créer un centre autogéré et aménager des jardins. Il ne s'agit pas d'organiser des concerts ou des fêtes mais des activités intergénérationnelles, par exemple. Mme Sobanek estime que, ayant les moyens, la commune doit soutenir ces jeunes, qui ne demandent ni la mise à disposition d'un capital, ni celle d'un logement. Les jeunes demandent juste un soutien de la part des Conseillers municipaux. Ils souhaitent qu'on leur donne une chance. Mme Sobanek est ravie de voir des jeunes occupés à améliorer le vivre-ensemble dans leurs communes et pas à faire du shopping ou boire de l'alcool en écoutant de la musique. Mme Sobanek estime que le projet mérite d'être soutenu.

M. Colquhoun s'enquiert de la position des autorités de la commune de Chêne-Bourg.

Mme Garcia Bedetti a reçu, il y a quelques mois, copie d'une lettre de la commune de Chêne-Bourg, qu'elle avait déjà présentée lors d'une séance de la commission Sociale. Le Conseil administratif de Chêne-Bourg n'entend pas soutenir l'association et ce, pour plusieurs raisons. Mme Garcia Bedetti revient ensuite sur les propos de Mme Sobanek. Il est vrai qu'il est bénéfique que des jeunes s'unissent. Cependant, il existe actuellement à Chêne-Bougeries deux associations qui manquent cruellement de force. Il s'agit de l'association Restochêne et de la Ludothèque. Il est difficile de renouveler l'effectif de ces deux associations, qui ne comptent actuellement aucun jeune parmi ses membres. Mme Garcia Bedetti estime qu'il est certes intéressant de créer de nouvelles associations, poursuivant des buts variés. Cependant, certaines associations existantes cherchent de nouveaux membres et personne ne montre

d'intérêt. Cela est très dommage. Si les jeunes souhaitent s'impliquer dans la vie associative, il existe pléthore d'associations qui sont à la recherche de soutien et qui fonctionnent actuellement grâce au travail bénévole de personnes relativement âgées.

Le Président clôt les débats. Il invite les Conseillers municipaux à signer ou non la lettre, selon leurs convictions.

- **Déchets organiques / non-organiques au cimetière**

Mme Wyss change de sujet pour parler du cimetière. Elle a l'occasion de s'y rendre pour honorer un membre de sa famille et à chaque fois qu'elle veut replanter quelque chose sur la tombe, elle voit qu'il n'y a pas d'endroit séparé pour jeter le pot et l'ancienne plante.

Mme Sobanek suggère de poser la question au Responsable du service communal des routes et cimetière.

- **Fête des promotions - Invitation des enseignants**

M. Messerli revient sur la proposition de Mme Garcia Bedetti consistant à organiser un cocktail dînatoire pour les enseignants en même temps que la Fête des promotions et dont il a reçu une invitation. Il aimerait connaître la raison de ce qu'il appelle le « multipack ». Deuxièmement, il aurait aimé savoir si c'était le souhait des enseignants ou de la directrice de l'établissement. En recevant l'enveloppe d'invitation avec le plan du cortège, il a compris que c'était une affaire de finances puisque cette dernière ne contenait plus de bons pour les repas et boissons. Par contre, il a eu un contact avec l'un des membres du corps enseignant de Conches qui lui a dit qu'ils avaient répondu de manière collective pour préciser qu'ils ne participeraient pas à ce cocktail dînatoire.

Mme Garcia Bedetti demande à M. Messerli s'ils en ont donné la raison.

M. Messerli répond qu'ils lui ont dit ne pas se sentir entendus par la commune, sous-entendu par le Conseil administratif.

Mme Garcia Bedetti explique que ces enseignants ont formulé divers souhaits par rapport à l'aménagement des salles de classe, notamment concernant pour l'ouverture d'une nouvelle salle de classe, vœu que la commune ne pouvait pas satisfaire en installant un pavillon provisoire, par exemple, dans le préau. En revanche, une solution satisfaisante a été trouvée lors d'un rendez-vous sur place entre le secrétaire général, la direction du DIP et la directrice de l'établissement scolaire. Si les enseignants estiment qu'ils ont leur point de vue doit prévaloir sur celui de la commune qui est en charge de l'entretien du bâtiment, c'est autre chose.

M. Messerli s'étonne que ce type de discussion n'ait pas eu lieu dans le cadre de la commission Petite enfance et Jeunesse. Beaucoup de séances ont été supprimées et on demande l'avis de la Commission sur le déroulement de la Fête des promotions, par exemple. Ainsi, l'ouverture d'une classe supplémentaire et la mise à disposition de locaux pour les enseignants lui paraît une question qui pourrait ou aurait dû être traitée lors d'une séance de la commission Jeunesse.

Mme Garcia Bedetti n'est pas d'accord avec M. Messerli parce qu'il s'agit-là d'une question éminemment technique qui concerne les concierges, le service technique communal, la directrice et le DIP. Pour le surplus, cette problématique ne concerne pas la commission Petite enfance et Jeunesse mais la commission Bâtiments et Travaux. Revenant sur le cocktail dînatoire, Mme Garcia Bedetti a entendu de la part de M. Messerli, lors du dernier repas dit des enseignants, des critiques selon lesquelles les enseignants restaient dans leur coin et ne se mélangeaient pas avec les conseillers municipaux alors que le but de ces repas était quand même de créer des liens entre les différentes parties. Il a été également constaté que des enseignants s'inscrivaient à cet événement puis n'excusaient pas leur absence, laissant plusieurs tables vides, ce qui est ennuyeux. Mme la directrice a été abordée au sujet de l'organisation de ce cocktail dînatoire lors de la Fête des promotions, sans que cela ne lui pose apparemment de problème. Certains conseillers municipaux avec qui Mme Garcia Bedetti a parlé trouvent aussi que cette formule d'un cocktail dînatoire organisé après la partie officielle de la Fête des promotions comme cela se faisait déjà, il y a quelques années, est plus sympathique. Il s'agit donc avant tout de proposer un moment de convivialité à l'Espace Nouveau Vallon. Cette pratique a donc été réintroduite mais si M. Messerli désire revenir en arrière, c'est tout à fait possible. Mme Garcia Bedetti aimerait cependant le mettre en garde. Si l'on devait revenir à l'organisation d'un repas dit des enseignants, on risquerait bien de se retrouver avec deux à trois cents participant(e)s lorsque les cycles d'orientation seront repris par les communes. Il convient aussi de rappeler que les enseignants ne sont pas des employés de la commune mais du DIP et que la commune de Chêne-Bougeries les traite plutôt bien. Par exemple, ils ne paient pas leur place de stationnement pour le moment, contrairement aux enseignants des niveaux secondaires I et II. Leurs souhaits sont entendus quand ils demandent des aménagements dans les corridors ou des jeux pour les enfants. Une décision a donc été prise mais on peut toujours trouver une autre formule.

Mme Sommer voulait dire à M. Messerli qu'elle était membre de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de la précédente législature ainsi que de 2007 à 2011. A plusieurs reprises, elle avait demandé à Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, alors Conseillère administrative déléguée, pourquoi avoir introduit cette nouvelle formule qu'elle aimait moins que le cocktail dînatoire qui est beaucoup plus décontractée et où les gens se mélangent. Elle n'était d'ailleurs pas la seule à réclamer officiellement un retour à l'ancienne formule.

Mme Mathez-Roguet aimerait dire qu'une solution consisterait peut-être d'organiser à l'avenir un repas dans l'école car même si des tentatives ont été faites sous la tente des promotions afin de se mélanger, chacun restait finalement dans son coin.

M. Messerli admet qu'il a aussi réagi par rapport à cette difficulté. Ainsi lui-même se refusait à chaque repas d'être assis à côté de Conseillers municipaux et se plaçait soit à côté des animatrices parascolaires soit à côté des enseignant(e)s. Il serait utile de faire un bilan de la formule réintroduite cette année.

- **Statistiques de la population**

Mme Heiniger fait remarquer que lors de la discussion sur la résolution concernant le PDCn 2030, il est apparu une vraie inquiétude par rapport à l'augmentation de la population, subséquentement de la maîtrise de cette dernière du point de vue de la mobilité. Mais il est également important, du point de vue de la jeunesse, de déterminer comment cette population va pouvoir être absorbée. Mme Heiniger pense qu'il serait opportun de préciser certains points pour que les choses soient claires par rapport aux effectifs et la capacité dont dispose

Chêne-Bougeries pour faire face à cette situation. Elle a donc trois questions précises, le nombre d'enfants sur la liste d'attente auprès du BuPE, la capacité des écoles – elle pense notamment à l'école du Belvédère qui va devoir faire face à une nouvelle attribution d'élèves ces prochaines années – et les effectifs de la rentrée 2017/ 2018.

Mme Garcia Bedetti peut répondre partiellement à ces 3 questions. Ainsi, il arrive que les chiffres du SRED soient erronés. Et c'est pourquoi il y aura 70 élèves de plus que prévu lors de la prochaine rentrée scolaire. Par ailleurs, un projet d'agrandissement de l'école de Chêne-Bougeries est à l'étude. M. Locher a également ressorti le dossier relatif au projet d'agrandissement de l'école de Conches. À cet égard, il convient de rappeler que le DIP n'a pas daigné répondre durant des années à une proposition de la commune consistant à lancer un projet d'école de type inclusive en partenariat avec le canton sur des parcelles dont l'État est propriétaire et sur lesquelles la « Petite Ourse » est implantée. Une réponse est venue récemment du Département Présidentiel comme quoi la commune pouvait aller de l'avant en reprenant son projet d'agrandissement précédent. Pour l'école du Belvédère, il faudra évaluer la situation et si besoin, l'agrandir. On peut estimer en partie la population au niveau des PLQ mais le problème est lié à la densification de la zone villas où il est difficile d'évaluer le nombre d'enfants supplémentaires. Par rapport aux crèches, il est certain qu'il y aura des besoins. Plusieurs possibilités sont à l'étude. Quant au nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente du BuPE, Mme Garcia Bedetti ne peut pas répondre sur le siège.

Mme Heiniger demande de pouvoir disposer dès que possible du nombre d'élèves qui peuvent être accueillis à l'école du Belvédère et des effectifs 2017/2018.

- **Fontaines et points d'eau**

M. Bauduccio a été abordé par des communiens qui lui ont fait savoir que plusieurs fontaines et points d'eau ne fonctionnaient pas. Il a lui-même pu constater que le point d'eau situé sur la place Colonel-Audéoud était cassé. Vu les grandes chaleurs annoncées, il lui paraît important que ces équipements fonctionnent.

- **Évaluation du vélo en libre-service**

M. Bauduccio rappelle avoir demandé un retour sur cette prestation.

- **Apéritif à l'occasion du changement de Maire.**

M. le Maire rappelle qu'il est de tradition dans les communes de « marquer le coup » à l'occasion de l'entrée en fonction du nouveau Maire et donc d'organiser un petit apéro. Il trouve pour sa part moins intéressant de célébrer une personne que de célébrer un moment de la vie de Chêne-Bougeries. Il fera donc organiser une collation le 22 juin à 18h30 pour marquer le début des travaux au village et donne rendez-vous à chacun au 2, chemin De-La-Montagne pour concrétiser un des deux projets concernant le devenir de ce lieu.

- **Invitation à la clôture du Laboratoire musical**

M. Gross a un sujet qu'il lui tenait à cœur de partager. Chacun aura reçu une autre invitation pour un cocktail qui lui a posé un problème moral, non pas sur le fond puisqu'il soutient à cent pour cent l'association concernée, mais sur la forme. Lors de la réception de l'invitation pour le cocktail de clôture du Laboratoire musical, 4^{ème} édition, il s'attendait à trouver une

note de la Conseillère administrative en charge de la Culture, voire de la déléguée aux Affaires culturelles mais il a été dérangé de constater que la lettre émanait directement du Président de l'association. À son avis, c'est un précédent car il n'a pas le souvenir d'avoir reçu d'autres courriers d'associations soutenues par la commune, affranchies avec une enveloppe officielle aux armoiries de Chêne-Bougeries. Pour lui, cela pose deux problèmes, le premier est que les autres associations auront peut-être aussi envie de pouvoir bénéficier d'un tel traitement de faveur, le second est celui du coût que cela a engendré pour la commune, soit l'affranchissement d'un nombre conséquent d'invitations et le temps passé par le personnel communal pour organiser cet envoi.

Mme Garcia Bedetti répond que ce sont les membres du Laboratoire musical qui ont procédé à la mise sous pli sachant aussi qu'une grande partie du soutien financier dont bénéficie le Laboratoire musical provient d'ailleurs de la commune.

- **Association Partage**

Mme Lambert rend compte d'une visite de la commission Sociale dans les locaux de l'association Partage. Les commissaires ont été très bien reçus, la visite était très intéressante mais Mme Lambert a été un peu mal à l'aise de constater qu'ils étaient reçus si généreusement au moment même où les gens venaient chercher leur colis alimentaire. En fait, les membres de la Commission profitaient aussi des denrées qui avaient été remises, soit par les relais de l'Association, soit par des privés. Elle s'est donc demandé si cela pouvait être l'occasion pour tout un chacun d'apporter sa contribution en attribuant à l'association les indemnités qui reviennent normalement aux membres de la Commission.

Mme Sobanek pense que c'est une très belle proposition à faire à la commission Sociale.

Mme Lambert annonce simplement qu'elle va le faire. Elle en profite pour rappeler, et afin que cela soit noté au présent procès-verbal, que l'association vit en grande partie grâce aux dons, en particulier ceux récoltés lors des journées que Partage organise dans les supermarchés et qui représentent à peu près la moitié de ce qu'ils auront à distribuer. Mme Lambert invite chacun à répondre de manière généreuse à ces journées.

- **Carnet rose**

M. Borda d'Água adresse ses félicitations à M. Gross pour la naissance de sa petite fille.

[Applaudissements]

Le Président lève la séance à 23h57 et invite chacun à une verrée pour sa première présidence.

Le secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Le Président
du Conseil municipal
P.-Y. FAVARGER

- Annexes :**
- Copie d'un courrier d'habitants du chemin du Pont-de-ville, daté 19 mai 2017
 - Courrier de l'association des propriétaires et copropriétaires du chemin du Coq d'Inde d'un groupement d'habitants du chemin du Coq-d'Inde, daté 9 juin 2017

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES DU
CHEMIN DU COQ-D'INDE

@ FBA-PYF
copie RG

Cologny, le 09.06.2017



Monsieur Flavio Borda d'Agua
Président du Conseil municipal
Mairie de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
CP 160
1224 Chêne-Bougeries

Objet : Projet de modification des limites de zone – plan 29'851-511 – « parcelle Grosjean ».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Réunie en assemblée générale, le mercredi 10 mai 2017, l'Association des propriétaires et copropriétaires du chemin du Coq d'inde a unanimement soutenu l'idée d'un projet alternatif pour la conservation de la parcelle dite « Grosjean », laquelle fait l'objet du projet de modification susnommé, visant à déclasser cette parcelle pour la création de logements sur la commune de Chêne-Bougeries.

Notre association, totalement apolitique, a pour but la défense des intérêts de ses membres notamment, et subsidiairement de veiller à la préservation de l'environnement et de la qualité du quartier, cela en relation avec tous projets d'aménagement (routier, immobilier, etc.).

Le chemin du Coq d'Inde se situant au croisement des communes de Chênes-Bougeries, Vandoeuvres et Cologny, à proximité de la parcelle Grosjean, nous subissons tous les jours les conséquences des mesures de densification du bâti, qui entraînent une congestion exponentielle du trafic routier et une forte pression sur les infrastructures et les ressources.

En effet, l'augmentation de la circulation sur l'axe Jean-Jacques Rigaud, la Gradelle, Frontenex, amène des obstructions interminables sur les voies de circulation, même en dehors des heures de pointe, cette situation ne pouvant que fortement s'aggraver dans les années à venir au vu des nombreux projets immobiliers en cours.

De nombreux véhicules empruntent maintenant les axes secondaires, tel que notre chemin, pour tenter d'éviter les bouchons. Cela entraîne à la fois des problèmes sécuritaires et de pollution pour les riverains et habitants se situant sur cet axe routier. Certains automobilistes circulant à des vitesses non adaptées, avec des risques pour les enfants se rendant à l'école.

Dans un contexte de densification, l'initiative citoyenne des référendaires au projet susvisé, s'oppose au déclassement en zone à bâtir de la parcelle « Grosjean » au profit d'un projet de développement durable. L'idée de permettre aux citoyens de jouir d'un espace vert sur une parcelle préservée, retient vivement notre intérêt et nous la soutenons à cette fin.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES DU CHEMIN DU COQ-D'INDE

Il s'agit de privilégier, dans un environnement qui devient urbanisé à l'extrême, le maintien d'une qualité de vie pour les habitants de ces communes avoisinantes. Cela permettra aux habitants de se retrouver et de disposer d'un lieu pour créer du lien social. L'idée d'une ferme urbaine alternative, voire de potagers urbains est, dans ce contexte, intéressante à plus d'un titre.

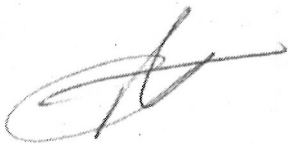
Plusieurs villes et communes en Suisse soutiennent les initiatives citoyennes pour le développement de potagers urbains ou d'espaces verts. C'est même un mouvement international qui se met en place pour le jardinage dans les espaces urbains. Cela va dans l'intérêt de tout un chacun de réhabiliter l'espace public soumis à forte densification.

Cela tend à développer un esprit de collectivité bien nécessaire à notre époque et d'apporter ainsi, à toute une population, des bénéfices à la fois sociaux et environnementaux, visant à prévenir également l'isolement de certaines personnes en favorisant l'échange entre les habitants dans un contexte durable.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette missive, **et vous saurions gré de faire suivre la copie ci-jointe à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du département concerné.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Daniel Dellagiovanna
Président



Christian Jost
Secrétaire



Copie : M. Antonio Hodgers ; conseiller d'Etat chargé du département, de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

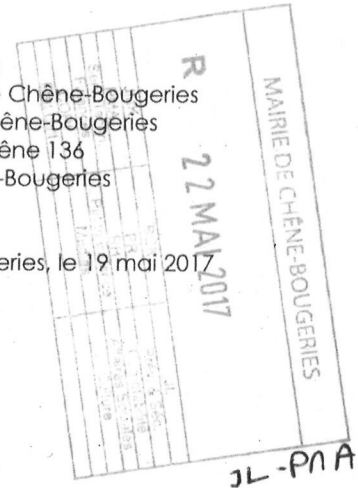
Les habitants du chemin du Pont-de-Ville
1224 Chêne-Bougeries
p.a. Madame Anna Liuni
chemin Pont-de-Ville 15
1224 Chêne-Bougeries

Scanné: JL-PNA
Copies: JL-PNA



Aux Autorités
de la Ville de Chêne-Bougeries
Mairie de Chêne-Bougeries
Route de Chêne 136
1224 Chêne-Bougeries

Chêne-Bougeries, le 19 mai 2017



Concerne : Arrêt du tram 12 à la place Favre

Madame le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs,
Madame, Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le cheminement piétons entre l'arrêt du tram 12 de la place Favre et les immeubles du chemin du Pont-de-Ville à la suite de la suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries ».

En effet, le chemin le long de la Seymaz est très caillouteux et boueux en cas de pluie, et est très malaisé à parcourir.

D'autre part, le chemin n'est pas éclairé la nuit et, par conséquent, relativement dangereux.

Nous profitons également d'attirer votre attention sur les débris dans les haies, qui nécessiteraient un bon nettoyage.

Nous nous permettons de vous rappeler que tous les travaux le long de la Seymaz au droit des immeubles du chemin Pont-de-Ville et du chemin de la Fontaine ont été exécutés et payés par la Mairie.

Il nous serait très agréable si la Mairie pouvait se pencher sur ce problème et prévoir une amélioration de cet état.

Nous vous remercions par avance de la bienveillante attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

pour les habitants
du chemin du Pont-de-Ville 11-13-15

Anna Liuni

Copie au Conseil Municipal
Annexes . photos ci-jointes